

NEXANS

COMPTES CONSOLIDÉS 2014

Sommaire

Compte de résultat consolidé	3
Etat du résultat global consolidé	4
Etat de la situation financière consolidée.....	5
Variation des capitaux propres consolidés.....	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
Note 1 Principes comptables	8
Note 2 Principaux événements.....	25
Note 3 Segments opérationnels	27
Note 4 Frais de personnel, effectifs et droit à la formation.....	30
Note 5 Autres produits et charges opérationnels	30
Note 6 Dépréciations d'actifs nets.....	31
Note 7 Plus et moins-value de cession d'actifs.....	35
Note 8 Autres produits et charges financiers	35
Note 9 Impôts sur les bénéfices	35
Note 10 Résultats par action.....	39
Note 11 Immobilisations incorporelles	39
Note 12 Immobilisations corporelles.....	40
Note 13 Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées	40
Note 14 Autres actifs non courants	42
Note 15 Stocks et en-cours.....	43
Note 16 Contrats de construction	43
Note 17 Clients et comptes rattachés.....	44
Note 18 Autres actifs courants	45
Note 19 Capitaux propres.....	46
Note 20 Retraites, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés.....	52
Note 21 Provisions	57
Note 22 Dette financière nette.....	60
Note 23 Dettes fournisseurs et Autres passifs courants.....	64
Note 24 Instruments dérivés	65
Note 25 Risques financiers	66
Note 26 Informations complémentaires sur les instruments financiers	78

Note 27 Contrats de location simple.....	81
Note 28 Transactions avec les parties liées	81
Note 29 Passifs éventuels, litiges.....	85
Note 30 Engagements Hors Bilan	88
Note 31 Liste des principales sociétés consolidées.....	92
Note 32 Evénements postérieurs à la clôture.....	94

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après vérification du rapport de gestion.

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2014	2013
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1.e.a et 3	6 403	6 711
<i>Effet du cours des métaux¹</i>		(1 816)	(2 022)
CHIFFRE D'AFFAIRES A PRIX METAL CONSTANT¹	1.e.a et 3	4 587	4 689
Coût des ventes		(5 658)	(5 950)
<i>Coût des ventes à prix métal constant¹</i>		(3 842)	(3 928)
MARGE BRUTE		745	761
Charges administratives et commerciales ²		(522)	(514)
Frais de R&D		(75)	(76)
MARGE OPERATIONNELLE^{1 et 2}	1.e.b et 3	148	171
Effet Stock Outil ³	1.e.c	(4)	(41)
Autres produits et charges opérationnels ⁴	5	(129)	(131)
Coûts de restructuration	21.b	(51)	(180)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées ⁵		1	(1)
RESULTAT OPERATIONNEL	1.e.d	(35)	(182)
Coût de l'endettement financier (net) ⁶	1.e.e	(77)	(90)
Autres produits et charges financiers	1.e.e et 8	(26)	(19)
RESULTAT AVANT IMPOTS		(138)	(291)
Impôts sur les bénéfices	9	(32)	(39)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(170)	(330)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET CONSOLIDE		(170)	(330)
- dont part du Groupe		(168)	(333)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(2)	3
 RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	 10		
- résultat de base par action		(4,01)	(10,66)
- résultat dilué par action		(4,01)	(10,66)

¹ Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

² En 2013 cet agrégat inclut un effet non récurrent de 30 millions d'euros dû à la clôture de certains plans de retraite à prestations définies en Norvège et aux États-Unis.

³ Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré (voir **Note 1.e.c**).

⁴ Comme détaillé en **Notes 5 et 6**, les autres produits et charges opérationnels incluent 197 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets en 2014.

⁵ La quote-part dans les résultats nets des entreprises associées dont l'activité opérationnelle se situe dans le prolongement de celle du Groupe est présentée en Résultat Opérationnel.

⁶ Au 31 décembre 2014, les produits financiers représentent 6 millions d'euros versus 5 millions d'euros en 2013. Le coût de l'endettement financier net 2014 inclut un produit non récurrent de 8,8 millions d'euros lié au non exercice d'un droit de remboursement anticipé (voir **Note 22.b**).

Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2014	2013
RESULTAT NET CONSOLIDE		(170)	(330)
Eléments recyclables		25	(205)
Actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Différences de conversion		62	(144)
Couverture des flux de trésorerie	24	(37)	(61)
Impôts sur éléments recyclables	9.c	8	17
Eléments non recyclables		(47)	12
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	20.b	(47)	12
Quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non recyclables	9.c	14	(4)
Total des autres éléments du résultat global		0	(180)
Total du résultat global		(170)	(510)
- dont part du Groupe		(171)	(513)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		1	3

Etat de la situation financière consolidée

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2014	2013
ACTIF			
Goodwills	6	303	414
Immobilisations incorporelles	11	181	223
Immobilisations corporelles	12	1 159	1 135
Participations dans les entreprises associées	13	21	14
Impôts différés actifs	9.d	153	120
Autres actifs non courants	14	73	58
ACTIFS NON COURANTS		1 890	1 964
Stocks et en-cours	15	1 096	1 031
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	16	213	218
Clients et comptes rattachés	17	1 009	1 012
Instruments dérivés	24	43	33
Autres actifs courants	18	167	186
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.a	810	987
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente*		0	30
ACTIFS COURANTS		3 338	3 497
TOTAL DES ACTIFS		5 228	5 461
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		1 346	1 550
Autres composantes des capitaux propres		31	(1)
Capitaux propres - part du Groupe		1 377	1 549
Intérêts ne donnant pas le contrôle		56	51
CAPITAUX PROPRES	19	1 433	1 600
Provisions pour retraite et engagements assimilés	20	435	398
Provisions (non courant)	21	112	32
Emprunts obligataires convertibles	22	452	445
Autres dettes financières (non courant)	22	605	604
Impôts différés passifs	9.d	91	82
PASSIFS NON COURANTS		1 695	1 561
Provisions (courant)	21	162	394
Dettes financières (courant)	22	213	275
Dettes sur contrats de construction	16	159	126
Fournisseurs et comptes rattachés	23	1 162	1 108
Instruments dérivés	24	86	51
Autres passifs courants	23	318	316
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente*		0	30
PASSIFS COURANTS		2 100	2 300
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 228	5 461

* Les actifs et groupes d'actifs et les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente correspondaient au 31 décembre 2013 à l'actif net des entités International Cable Company, basée en Egypte et de Nexans Indelqui, basée en Argentine, engagées dans un programme de cession à cette date. L'entité égyptienne a fait l'objet d'une cession sur la période (voir **Note 7**). Depuis juin 2014, la société Nexans Indelqui n'est plus classée au titre des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente, les conditions requises par ce classement n'étant plus remplies.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1er janvier 2013	29 394 042	30	1 301	-	275	7	180	1 793	50	1 843
Résultat net	-	-	-	-	(333)	-	-	(333)	3	(330)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	8	(44)	(144)	(180)	(0)	(180)
Total du résultat global	-	-	-	-	(325)	(44)	(144)	(513)	3	(510)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(15)	-	-	(15)	(1)	(16)
Augmentations de capital	12 612 942	13	267	-	-	-	-	280	-	280
Composante Capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel:										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- sommes reçues de l'émission d'actions	36 161	0	1	-	-	-	-	1	-	1
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	1	-	-	1	(1)	(1)
31 décembre 2013	42 043 145	42	1 569	-	(61)	(37)	36	1 549	51	1 600
Résultat net	-	-	-	-	(168)	-	-	(168)	(2)	(170)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(33)	(27)	57	(3)	3	0
Total du résultat global	-	-	-	-	(201)	(27)	57	(171)	1	(170)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	0	-	-	0	(1)	(1)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante Capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel* :										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- sommes reçues de l'émission d'actions	8 292	0	(0)	-	-	-	-	0	-	0
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	(5)	-	-	(5)	5	-
Autres	-	-	-	-	(1)	-	2	1	-	1
31 décembre 2014	42 051 437	42	1 569	-	(265)	(64)	95	1 377	56	1 433

* Y compris une charge de 0,7 millions d'euros lié au plan Act 2014 (voir **Note 19.h**)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013	
Résultat net consolidé, part du Groupe	(168)	(333)	
Intérêts ne donnant pas le contrôle	(2)	3	
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill) ¹	345	278	
Coût de l'endettement financier (brut)	83	95	
Effet Stock Outil ²	4	41	
Autres retraitements ³	(116)	133	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPOTS⁴	146	217	
Diminution (augmentation) des créances	59	64	
Diminution (augmentation) des stocks	(40)	(18)	
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	59	33	
Impôts versés	(34)	(36)	
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires	(71)	(3)	
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS	(27)	40	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	119	257	
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	20	5	
Décaissements sur investissements corporels et incorporels ⁵	(161)	(194)	
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme	3	(10)	
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(6)	(8)	
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(8)	2	
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	(152)	(205)	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE APRES INVESTISSEMENT	(33)	52	
Emissions d'emprunts à long terme	2	3	
Remboursements d'emprunts à long terme	(0)	(0)	
Emissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(76)	(114)	
- dont remboursement de l'OCEANE 2013	-	(85)	
Augmentations / (réductions) de capital en espèces ⁶	(0)	281	
Intérêts financiers versés	(74)	(64)	
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	2	-	
Dividendes payés	(1)	(15)	
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(147)	91	
Effet net des variations des taux de conversion	(1)	7	
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(181)	150	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	22.a	968	818
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	22.a	787	968
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	810	987	
dont Concours bancaires courants - Passif	(23)	(19)	

¹ Inclut la part des coûts de restructuration représentant des dépréciations d'actifs.

² Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir **Note 1.e.c**).

³ Pour 2014, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôts (+32 millions d'euros), la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pensions, restructurations et comportement anti-concurrentiel) pour -81 millions d'euros, la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture (-43 millions d'euros) et l'annulation des plus- et moins-values de cessions (-23 millions d'euros). Pour 2013, ce poste comprenait notamment la neutralisation de la charge d'impôts (+39 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pensions et restructurations) pour +92 millions d'euros.

⁴ Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Capacité d'autofinancement opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de respectivement 77 millions d'euros en 2014 et de 43 millions d'euros en 2013), et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

⁵ Le projet de construction de l'usine d'extra - haute tension de Charleston en Caroline du Sud a généré 13 millions d'euros de décaissement en 2014 versus 40 millions d'euros en 2013.

⁶ Sur le second semestre 2013, Nexans a lancé une augmentation de capital pour un montant net de 279 millions d'euros (se référer à la **Note 19.i**)

Note 1 Principes comptables

a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de Commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 février 2015 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 5 mai 2015.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

o Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014.

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence matérielle sur les états financiers présentés.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes applicables en 2014 :

- ✓ **IFRS 10** « Etats Financiers consolidés ».
- ✓ **IFRS 11** « Partenariats ».
- ✓ **IFRS 12** « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».
- ✓ **Amendement consécutif** à IFRS 10, 11, 12 **sur IAS 28** « Participation dans des entreprises associées et les coentreprises » **et amendements de transition à IFRS 10, 11, 12.**
- ✓ **Amendements à IAS 32** « Instruments Financiers – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers ».
- ✓ **Amendements à IAS 36** « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers. »
- ✓ **Amendements à IAS 39** « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

Le Groupe n'a pas opté pour une application du texte suivant publié par l'IASB et endossé par l'Union européenne en juin 2014

- ✓ **IFRIC 21** « Prélèvements opérés par les autorités publiques auprès des entités actives sur un marché particulier »

o **Estimations et jugements**

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- ✓ Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.f.a**, **Note 1.f.b**, **Note 1.f.c** et **Note 6**).
- ✓ Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.e.f** et **Note 9.e**).
- ✓ Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.e.a** et **Note 16**).
- ✓ Evaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.f.i** et **Note 20**).
- ✓ Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.f.j**, **Note 21** et **Note 29**).
- ✓ Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.f.k** et **Note 24**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

b. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société Nexans, des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 Révisée. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 31**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra-groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.f.c**).

c. Méthodes de conversion

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'Euro. En conséquence :

- ✓ Les états de la situation financière des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au taux de change à la date de clôture.
- ✓ Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste "Différences de conversion". La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part spot du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 '*Effet des variations des cours des monnaies étrangères*', les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion ».

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.f.k**.

d. Regroupements d'entreprises

- ✓ Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.
- ✓ Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts minoritaires soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des Intérêts ne donnant pas le contrôle

(méthode du goodwill partiel). Ce choix dans le mode d'évaluation n'est cependant possible que pour les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui confèrent un accès immédiat à une quote-part d'actif net de l'entité acquise.

Le goodwill déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- ✓ Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise évalués selon les modalités décrites ci-dessus ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- ✓ Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels 'ajustements de période d'évaluation'. Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- ✓ La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant en instrument de capitaux propres ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;
- ✓ La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IAS 39, doit être comptabilisée par résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus sauf si ces derniers correspondent à des coûts d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières auxquels cas ils sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IAS 32 et IAS 39.

e. Eléments de comptes de résultat

a. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients (voir **Note 25.c**).

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2014 et 2013).

Contrats de construction

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- ✓ Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.
- ✓ Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau, etc).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes.

Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 'Coûts d'emprunts'. Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées (y compris les éventuelles pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en 'Montants dus par les clients sur les contrats de construction' (à l'actif) et si le solde est négatif en 'Montants dus aux clients sur les contrats de construction' (au passif) (se référer à la **Note 16**).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des

'Montants dus par les clients sur les contrats de construction' et 'Montants dus aux clients sur les contrats de construction' au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

b. Marge opérationnelle

La Marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.f.a**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.f.h**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.f.i**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La Marge opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil (voir **Note 1.e.c**), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux, coûts de restructurations, plus et moins-value de cessions d'actifs, frais et provisions sur enquêtes de concurrence, frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine, dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et résultat net des activités abandonnées.

c. Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 25.c**):

- ✓ Un effet 'prix' : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé Stock Outil).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la Marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la Marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- ✓ Un effet 'volume' : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.f.d**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 25.c**.

Enfin, le cas échéant, la ligne « Effet Stock Outil » inclut également les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil.

d. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut la marge opérationnelle (voir **Note 1.e.b**), l'effet stock outil (voir **Note 1.e.c**), les coûts de restructuration (voir **Note 1.f.i**), la quote-part dans les résultats nets des entreprises associées et les autres produits et charges opérationnels. Ces derniers sont détaillés dans la **Note 5** et comprennent notamment les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur (voir **Note 1.f.c**), les plus ou moins values sur cession d'actifs et les frais et provisions sur enquêtes de concurrence.

e. Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- Le coût de l'endettement financier net des produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie
- Les autres produits et charges financiers qui comprennent notamment les profits et pertes de change résultant d'opérations en devises non qualifiées de couverture de flux de trésorerie, les provisions ou reprises de provision pour dépréciation d'investissement financier, les charges nettes d'intérêt sur engagements sociaux et les dividendes reçus des sociétés non consolidées

La plupart de ces éléments sont détaillés dans les **Notes 8** et **22**

f. Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant et des écarts actuariels sur engagement de pension).

Au-delà des passifs d'impôts différés sur un horizon comparable, les actifs nets d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.f.c**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du management quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

f. Postes du bilan

a. Immobilisations incorporelles

Le goodwill est traité en **Note 1.d** et **Note 1.f.c**.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- ✓ Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvèlent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle.
- ✓ Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils génèreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).
- ✓ Aux frais de développement qui remplissent les critères d'activation d'IAS 38. Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié. Les frais de recherches et les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation d'IAS 38 sont amortis immédiatement en charges. Par ailleurs les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « *Montants dus par les clients sur contrats de construction* » et « *Montants dus aux clients sur contrats de construction* ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

Constructions et matériels industriels :

- bâtiments industriels : 20 ans
- ouvrages d'infrastructure : 10-20 ans
- installations techniques et matériels industriels :
 - composants de mécanique lourde : 30 ans
 - composants de mécanique moyenne : 20 ans
 - composants de mécanique légère : 10 ans
 - composants électriques et électroniques : 10 ans
- petit outillage : 3 ans

Bâtiments administratifs et commerciaux : 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont si nécessaire révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

c. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations

incorporelles à durée de vie indéterminée et des goodwill, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non ferreux...).

Lorsque l'analyse du contexte met en évidence un risque de perte de valeur pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, une immobilisation incorporelle, une immobilisation corporelle en service ou prête à être mis en service un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- ✓ Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) : groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La valeur recouvrable d'un goodwill ou d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie est testée au niveau de l'UGT. Le maillage des UGT est défini à partir des entités légales en intégrant certains regroupements plus transverses, par zone géographique ou sous-segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants.
- ✓ Autres actifs incorporels ou corporels : groupes d'actifs ayant une durée de vie finie pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation de valeur en cas d'indicateurs de pertes de valeur dédiées tels que précisés par la norme IAS 36.12.
- ✓ Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- ✓ Business plans à 5 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique pour les 3 premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices.
- ✓ Effet de l'évolution du cours des métaux non ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à 5 ans à date de réalisation des tests de dépréciation et en faisant l'hypothèse du maintien de la politique actuelle de couverture.
- ✓ Extrapolation des flux d'exploitation au delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne «Dépréciations d'actifs nets » sauf lorsqu'elles sont directement liées à une restructuration (cf **Note 1.f.j**).

d. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- ✓ Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- ✓ Produits finis et produits-en-cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est donc généralement stable en volume et se renouvelle constamment. Le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité ou de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe. L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie du stock est présenté sur une ligne spécifique (voir **Note 1.e.c**) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.e.c**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne 'Effet Stock Outil' du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la Marge opérationnelle.

e. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ».

f. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- ✓ La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- ✓ Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans l'état de la situation financière consolidée en tant que passifs financiers courants.

g. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans l'état de la situation financière consolidée

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif sauf celles qui, en vertu des modalités de la vente, resteront à la charge du Groupe. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et la valeur de cession diminuée des coûts de cession. Cette moins-value potentielle est enregistrée au compte de résultat dans la ligne « Dépréciation d'actifs nets ».

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- ✓ Représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- ✓ Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- ✓ Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- ✓ Du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- ✓ Du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

h. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans SA.

Conformément à la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser dont notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

En cas de conditions de performance interne, la juste valeur des options et actions gratuites est réestimée à la date de clôture. Pour les plans basés sur des conditions de performance de marché, les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'annonce n'ont pas d'incidence sur les montants comptabilisés.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de 5 ans.

i. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Pensions et indemnités de départ à la retraite » de l'état de la situation financière (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de restructuration, voir **Note 1.f.i**) :

- ✓ La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés ("projected unit credit method"), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;
- ✓ Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;

- ✓ Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.
- ✓ Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Autres avantages à long terme consentis aux salariés » de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction, de liquidation ou de modification, les obligations sont réévaluées à la date de ces modifications, et l'impact est présenté en marge opérationnelle. Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction de liquidité ou de modification dans le cadre de plan de restructuration, l'impact est présenté dans la ligne « Coûts de restructuration » du compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 8**).

j. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.f.i.**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration. Dans l'état de la situation consolidée ces dépréciations sont présentées en réduction des actifs non courants ou courants qu'elles concernent.

k. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

i. Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

ii. Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

Les engagements d'achat de titres (« put ») donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. Conformément à la norme IFRS 3 révisé, la variation du prix d'exercice des options est comptabilisée au sein des capitaux propres.

iii. Instruments dérivés

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou « Cash Flow Hedge »), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- ✓ La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Réserves de variations de juste-valeur et autres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la Marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.
- ✓ La part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non-ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1^{er} novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre

pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement proche de celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- ✓ La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres » . La perte ou gain réalisé correspondant est comptabilisé au sein de la Marge opérationnelle.
- ✓ La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Variations de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » au compte de résultat. La perte ou le gain réalisé correspondant est enregistré dans la Marge opérationnelle, cette dernière devant refléter selon le modèle de management du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités éligible à la comptabilité de couverture couvre l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la Marge opérationnelle à échéance du dérivé.

Note 2 Principaux événements

a) Gouvernance et direction générale

Composition du Conseil d'Administration de la société Nexans S.A.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2014 a renouvelé le mandat d'administrateur de Véronique Guillot-Pelpel et a nommé Fanny Letier (candidate proposée par Bpifrance Participations) et Philippe Joubert en tant qu'administrateurs pour un mandat de quatre ans. À l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration était composé de quatorze membres, compte tenu par ailleurs de l'échéance du mandat de François Polge de Combret et du départ du Conseil de Nicolas de Tavernost afin de se conformer aux recommandations du Code AFEF-MEDEF relatives à la limitation du nombre de mandats pouvant être exercés par un dirigeant.

Dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur Général

Le 5 mai 2014, sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration a approuvé le principe de la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. Le Conseil a décidé que dans ce cadre, Frédéric Vincent conservait son rôle de Président du Conseil et qu'Arnaud Poupart-Lafarge prenait les fonctions de Directeur Général, et devenait à ce titre dirigeant mandataire social. Cette évolution a pris effet le 1^{er} octobre 2014.

Equipe de direction

Le 1^{er} octobre 2014, la Société a également annoncé sa nouvelle équipe de direction resserrée (*Management Board*), composée de :

- Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint en charge de l'International et des Opérations ;
- Christopher Guérin, Directeur Général Europe ;
- Dirk Steinbrink, Directeur Général en charge des activités Haute Tension ;
- Nicolas Badré, Directeur Financier ; et
- Anne-Marie Cambourieu, Directeur des Ressources Humaines.

b) Partenariat de long terme entre Invexans, filiale du groupe Quinenco, et Nexans

Nexans a annoncé la résiliation, le 22 mai 2014, de l'accord du 27 mars 2011 modifié par avenant du 26 novembre 2012 signé avec Invexans, filiale du Groupe Quiñenco ainsi que la conclusion, à la même date,

d'un engagement de longue durée pris par Invexans. Au titre de cet engagement, dont le texte intégral est disponible sur le site Internet www.nexans.com (rubrique Finance / Documentation) et qui prend fin le 26 novembre 2022, Invexans s'engage à ne pas demander une représentation au sein du Conseil d'Administration supérieure à trois membres dans un Conseil composé de quatorze administrateurs ou, si le Conseil venait à être élargi, une représentation supérieure à un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation.

c) Plan d'actionnariat salarié international

Le Conseil du 15 mai 2014, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le même jour, a annoncé le lancement en 2014 d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. Il s'agissait de la sixième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés se sont vus offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » conforme à la formule proposée lors des opérations 2010 et 2012, permettant aux salariés de souscrire par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions seront indisponibles pendant pour une durée de cinq ans sauf cas limités de déblocage anticipé. Dans les pays où l'offre de parts de FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights* (SAR).

La période de réservation s'est tenue entre le 6 et le 18 novembre 2014, assortie d'une période de rétractation du 18 au 23 décembre 2014. Le prix de souscription a été fixé le 17 décembre 2014 à 20,39 euros (soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les 20 jours de bourse précédents cette date). Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 21 janvier 2015 et a conduit à émettre 499 862 actions nouvelles pour un montant global de 10 millions d'euros.

d) Dépréciation d'actifs nets

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses « goodwill », ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles. Les principales hypothèses et explications de ces dépréciations d'actifs nets sont détaillées dans la **Note 6** des annexes aux comptes consolidés.

Sur l'exercice 2014, une charge nette de 197 millions d'euros a été comptabilisée. Elle est principalement liée à :

- 80 millions d'euros de dépréciation des actifs de l'Unité Génératrice de Trésorerie « AmerCable » ;
- 66 millions d'euros liés à la dépréciation des actifs de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle-Zélande ;
- 40 millions d'euros liés à la dépréciation des actifs de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Brésil » ;
- 11 millions d'euros liés à la dépréciation des actifs de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Russie ».

e) Enquête de concurrence : Notification le 7 avril 2014 de la décision de la Commission européenne

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne.

Le 4 juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende imposée par la Commission européenne se montant à 70,6 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, la société Nexans France SAS a enregistré une provision pour risques de 80 millions d'euros pour couvrir les conséquences directes et indirectes de la notification de la Commission européenne et des autres procédures en cours dans le même secteur d'activité.

Se référer également pour plus de précisions à la **Note 29**.

Note 3 Segments opérationnels

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les trois segments suivants :

- ✓ **'Transmission, distribution et opérateurs'**, constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), et des câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux télécom publics.
Ce segment 'Transmission, distribution et opérateurs' est composé de quatre segments opérationnels : câbles d'énergie, accessoires pour câbles d'énergie, câbles pour les opérateurs télécom, câbles haute tension et sous-marins.
- ✓ **'Industrie'**, regroupant les câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie, notamment les faisceaux, les câbles destinés à la construction navale, ferroviaire et aéronautique, à l'industrie pétrolière et à la construction de machine-outils.
Ce segment 'Industrie' est composé de trois segments opérationnels : harnais, industrie, projets d'infrastructures et industriels.
- ✓ **'Distributeurs et installateurs'**, comprenant les câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment ainsi que les câbles pour réseaux télécom privés.
Ce segment 'Distributeurs et installateurs' est composé d'un unique segment opérationnel, l'organisation commerciale pour les ventes de produits d'énergie ou de télécom (LAN) étant intégrée pour une prestation unique aux clients du Groupe.

La rubrique '**Autres**' inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité 'Fils conducteurs' comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique 'Autres' il convient de mentionner les faits suivants :

- ✓ Le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment au 31 décembre 2014 est constitué à hauteur de 87% du chiffre d'affaires dégagé par les activités 'Fils conducteurs' du Groupe (86% au 31 décembre 2013).
- ✓ La marge opérationnelle de ce segment est négative de 26 millions d'euros. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans la **Note 1**.

a. Informations par segment opérationnel

2014 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 327	1 487	1 814	775	6 403
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	1 978	1 213	1 120	276	4 587
Marge opérationnelle	98	50	26	(26)	148
Dotation aux amortissements	(72)	(34)	(27)	(7)	(140)
Dotation aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	(78)	(84)	(34)	(1)	(197)

2013 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 469	1 550	1 952	740	6 711
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	2 034	1 222	1 155	278	4 689
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2014	1 957	1 220	1 123	264	4 564
Marge opérationnelle	70	42	37	22*	171
Dotation aux amortissements	(73)	(37)	(30)	(5)	(145)
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)**	(44)	(11)	(46)	(3)	(104)

*Ce montant inclut un effet positif de 30 millions d'euros liés à la réduction et liquidation de deux plans de pension à prestations définies (voir **Note 20**).

**Les montants renseignés sur cette ligne ne tiennent pas compte de la perte de 26 millions d'euros résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente au sens de la norme IFRS 5.

Le *Management Board* et le *Management Council* analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

b. Informations pour les pays principaux

2014 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	918	776	693	4 016	6 403
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	656	669	647	2 615	4 587
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	150	135	161	1 218	1 664

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe

** Y compris activités « Corporate »

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

2013 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	929	751	699	4 332	6 711
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	667	636	635	2 751	4 689
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2014	667	636	593	2 668	4 564
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	146	125	172	1 342	1 785

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe

** Y compris activités « Corporate »

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

c. Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2014 et 2013.

Note 4 Frais de personnel, effectifs et droit à la formation

		2014	2013
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	1 150	1 146
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	26 144	25 843
Droit individuel à la formation *	(en heures)	330 000	338 000

* Volume estimé d'heures de formation cumulées au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 1,9 millions d'euros sur 2014 contre 2,9 millions d'euros sur 2013. Se référer également à la **Note 19**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de restructuration en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	2014	2013
Dépréciations d'actifs nets	6	(197)	(130)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(2)	(2)
Plus ou moins value de cessions d'actifs	7	23	1
Frais connexes sur acquisitions		-	(0)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence		47	0
Autres produits et charges opérationnels		(129)	(131)

En juin 2011, le Groupe avait doté 200 millions d'euros de provision pour risque de condamnation pour comportement anticoncurrentiel de la Commission européenne. Du fait de la notification d'une amende de 70,6 millions et de son décaissement, près de 130 millions d'euros ont été repris au compte de résultat. Le Groupe a doté 80 millions d'euros pour couvrir les conséquences directes et indirectes de cette notification. Le produit net de 47 millions d'euros correspond essentiellement aux variations de ces provisions.

Note 6 Dépréciations d'actifs nets

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Pertes de valeur sur immobilisations	(63)	(61)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	-	-
Pertes de valeur sur goodwill	(134)	(43)
Pertes de valeur sur actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente	-	(26)
Dépréciations d'actifs nets	(197)	(130)

Le Groupe procède chaque semestre à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur la base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (se référer à la **Note 1.f.c.**).

L'évolution macro-économique du second semestre 2014 a conduit le Groupe à réviser son plan stratégique sur certaines zones et unités génératrices de trésorerie. Dans le cadre de son analyse annuelle de la valorisation des goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, cette actualisation de son plan stratégique a pour conséquence la comptabilisation d'une charge de dépréciation d'actifs nets de 197 millions d'euros.

En termes de périmètre d'Unités Génératrices de Trésorerie, les principaux enjeux sont :

- le Brésil, qui en 2013 était une composante de l'unité génératrice de trésorerie 'Amérique du Sud', est une UGT distincte en 2014. Du fait de l'évolution macro-économique locale et de l'activité de Nexans dans ce pays, il apparaît que les entrées de trésorerie sont désormais largement indépendantes au sens d'IAS 36.68 ;
- à la suite de la réorganisation du Groupe et de sa gouvernance annoncée le 1er octobre 2014, les unités génératrices de trésorerie ont été adaptées et refondues au 1er janvier 2015. Cette modification de périmètre n'a pas eu d'impact sur le niveau de dépréciation d'actifs nets, les calculs ont été effectués selon l'ancien et le nouveau périmètre, et en cas de décalage entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, une dépréciation a été comptabilisée ;
- l'Australie est une UGT distincte en 2014 et a été refondue au 1er janvier 2015 en raison de la réorganisation industrielle au sein de la zone Asie-Pacifique et des interactions croissantes en termes d'approvisionnement entre les entités de la zone.

Résultats des tests de l'année

Cet exercice a conduit à comptabiliser une charge de 197 millions d'euros sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) suivantes :

- UGT « AmerCable » (80 millions d'euros) : les principales lignes de produits ont été impactées négativement par la baisse des investissements des industries pétrolières et minières qui s'explique par la forte réduction du prix des matières premières au cours des 18 derniers mois et particulièrement le pétrole sur le dernier trimestre 2014 et la perte d'un client significatif dans les énergies renouvelables.
- UGT « Australie » (66 millions d'euros) regroupant les activités de Nexans en Australie et Nouvelle-Zélande acquises en décembre 2006 : les perspectives économiques de l'Australie sont en baisse sur le second semestre 2014, en raison notamment de la réduction des investissements des compagnies minières et pétrolières liée à la baisse du prix du métal, des minerais et du pétrole, de la baisse de la consommation d'électricité, de la restructuration du secteur des 'utilities', du renforcement de la concurrence asiatique.

Le Groupe suit avec attention l'évolution des négociations et des décisions en termes d'accord de libre-échange entre l'Australie et les pays asiatiques. Les tests de dépréciation présentés ne tiennent pas compte des conséquences non connues à date de ces accords.

- UGT « Brésil » (40 millions d'euros) : les activités de Nexans au Brésil ont baissé en raison notamment de la récession du PIB brésilien sur le second semestre 2014 et de la crise sur l'électricité qui a augmenté les primes de l'aluminium et dégradé les perspectives du marché. Une reprise n'est pas prévue à court terme à cause des faibles perspectives sur les prix des minerais, de la dépréciation du réal, des taux d'intérêts élevés et d'une inflation importante.
- UGT « Russie » (11 millions d'euros) : les fortes incertitudes en Russie ont généré une dégradation des perspectives économiques russes, impactées notamment par les sanctions des Etats-Unis et de l'Union européenne, la volatilité de la devise et un risque accru de liquidité.

Au 31 décembre 2014, les pertes de valeur comptabilisées sur les goodwill, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	UGT Américable	UGT Australie	UGT Amérique du Sud (hors Brésil)	UGT Brésil	UGT Russie	UGT Chine
31 décembre 2014						
Goodwills	59	52	65	30	-	23
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	19	17	8	-	-	6
Méthode d'évaluation	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité	juste valeur*	valeur d'utilité
Perte de valeur	(80)	(66)	-	(40)	(11)	-
Perte de valeur par immobilisation						
sur goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	(57)	(44)	-	(38)	-	-
sur immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	(23)	(22)	-	(2)	-	-
sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	(11)	-
Perte de valeur par segment opérationnel						
Transmission, distribution et opérateurs	-	(37)	-	(30)	(11)	-
Industrie	(80)	(4)	-	-	-	-
Distributeurs et installateurs	-	(24)	-	(10)	-	-
Autres	-	(1)	-	-	-	-
Taux de croissance à l'infini	2,50%	3,00%	3,00%-5,50%	3,50%	N/A	6,00%
Taux d'actualisation appliqué	8,0%	8,5%	8,0%-12,0%	9,5%	N/A	10,0%

* La juste valeur ayant permis d'évaluer l'UGT Russie est de catégorie 3.

La répartition des goodwill par UGT et leur évolution en 2014 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	UGT Américable	UGT Australie	UGT Amérique du Sud (hors Brésil)	UGT Brésil	UGT Chine	Autres UGT	Total
31 décembre 2013							
Goodwills	107	91	61	62	21	72	414
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	(56)	(44)	-	(34)	-	-	(134)
Effets de change	8	5	4	2	2	3	24
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(1)	(1)
31 décembre 2014							
Goodwills	59	52	65	30	23	74	303

Sur l'exercice 2013, la charge nette de 130 millions d'euros comptabilisée couvrait :

- Le goodwill et les immobilisations corporelles de l'UGT « Australie », dépréciés respectivement pour 43 millions d'euros et 37 millions d'euros. L'environnement macroéconomique s'était fortement dégradé, impactant les trois lignes de marché principales de l'entité.
- La dépréciation des immobilisations corporelles de 7 millions d'euros de l'UGT « Russie », comprenant l'activité de Nexans en Russie. Cette perte de valeur s'expliquait par la baisse de la rentabilité opérationnelle future en raison d'une concurrence locale renforcée et de barrières douanières élevées.
- Les moins-values de cession attendues sur la vente des sociétés Indelqui et International Cables Company pour 26 millions d'euros.
- 17 millions d'euros de dépréciation d'immobilisations corporelles ou financières basées dans des pays souffrant d'une perspective économique dégradée et d'un contexte politique incertain ou encore investissements non consolidés présentant des pertes de valeur par rapport à la valeur comptable.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- Stabilité des taux d'actualisation des principales zones monétaires au 31 décembre 2014 par rapport au 31 décembre 2013 à l'exception du taux d'actualisation retenu pour la Corée du Sud en baisse de 50 points de base du fait de la diminution du taux sans risque et pour l'Argentine en hausse de 100 points de base en raison de la dégradation de l'environnement économique du pays.
- Stabilité des taux de croissance à l'infini des UGT au 31 décembre 2014 par rapport au 31 décembre 2013, à l'exception du taux de croissance à l'infini de l'UGT Brésil en baisse de 50 points de base en raison de la dégradation des perspectives macroéconomiques du pays et du taux de croissance à l'infini de la Chine qui augmente de 50 points de base.
- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe et intègrent donc la vision la plus récente du management

du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2015 et Plan Stratégique 2016-2017). La projection des flux de trésorerie porte sur une période de 5 ans.

- L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin octobre 2014. La valeur terminale retenue est en général équivalente ou proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible.

Les cours des métaux au 31 décembre 2014 sont les suivants (moyennes communiquées ci-dessous sur une base trois mois) :

Euros / tonne	Cuivre		Aluminium	
	2014	2013	2014	2013
2014	N/A	5 334	N/A	1 417
2015	5 130	5 354	1 549	1 483
2016	5 030	5 352	1 556	1 542
2017	4 914	5 347	1 559	1 599
2018	4 836	5 336	1 573	1 650
2019	4 751	5 336	1 591	1 650
Valeur terminale	4 751	5 336	1 591	1 650

Analyses de sensibilité

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Les analyses de sensibilité suivantes ont par ailleurs été réalisées :

- La valeur recouvrable de l'UGT Chine aurait été égale à sa valeur comptable si le taux d'EBITDA estimé avait été inférieur de 41 points de base à celui utilisé ou si le taux d'actualisation défini avait été supérieur de 25 points de base à celui calculé.
- Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur l'ensemble des UGT sensibles testées lors de la revue 2014 de la valeur des goodwill et actifs corporels et incorporels, conduirait à constater une charge de dépréciation complémentaire de 33 millions d'euros au 31 décembre 2014 portant sur l'Australie (13 millions d'euros), AmerCable (10 millions d'euros) et le Brésil (10 millions d'euros).
- Une diminution de 50 points de base du taux d'EBITDA (marge opérationnelle retraitée de la charge d'amortissements) sur chiffre d'affaires à cours des métaux constants par rapport aux hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation d'actif conduirait à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire de 29 millions d'euros au 31 décembre 2014 portant sur l'Australie (11 millions d'euros), AmerCable (8 millions d'euros) et le Brésil (10 millions d'euros).
- Les calculs présentés sont basés sur les cours des métaux constatés à fin octobre 2014. L'actualisation des calculs en prenant en compte le cours des métaux au 31 décembre 2014 n'aurait pas d'impact matériel sur le calcul de la charge de dépréciation comptabilisée en 2014.

Note 7 Plus et moins-value de cession d'actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	21	1
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	2	0
Autres	0	-
Plus et moins-value de cession d'actifs	23	1

Le produit de 21 millions d'euros correspond principalement aux plus-values de cession d'immobilisations corporelles en France et au Canada.

La cession de l'entité International Cable Company, basée en Egypte, a eu lieu le 29 avril 2014 et a généré un profit de près de 3 millions d'euros sur l'année. Cette entité était classée en « Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2013.

Note 8 Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(2)	(9)
Pertes et gains de change (nets)	(7)	8
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux*	(13)	(15)
Autres	(5)	(4)
Autres charges financières	(26)	(19)

* Se reporter à la **Note 20.b**

Note 9 Impôts sur les bénéfices

a. Analyse de la charge d'impôts sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Charge d'impôts exigible	(37)	(41)
Produit/(Charge) d'impôts différés	5	2
Impôts sur les bénéfices	(32)	(39)

En 2014, la Société Nexans SA est la société mère d'un groupe fiscal de 11 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée du Sud).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. A ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat à compter de l'exercice 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

b. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

<i>Preuve d'impôt en millions d'euros</i>	2014	2013
Résultat avant impôts	(138)	(291)
-dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	1	(1)
Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(139)	(290)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)*	34,43%	34,43%
(Charges) / Produits d'impôts théoriques	48	100
Incidence des :		
- Différence entre les taux d'impôt étrangers et français	5	(8)
- Changement de taux d'impôt de la période	1	2
- Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(58)	(115)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(8)	(7)
- Autres différences permanentes**	(20)	(11)
(Charges) / Produits d'impôts effectivement constatés	(32)	(39)
Taux d'impôt effectif (%)	23,41%	13,55%

* Par simplification le Groupe a fait le choix de ne retenir que le taux d'imposition normal y compris cotisations additionnelles sans les majorations exceptionnelles et temporaires prévues dans la Loi de Finance Rectificative 2014

** dont en 2014 l'effet de l'absence de déduction fiscale des dépréciations de goodwill, ainsi que des conséquences de la variation de la provision pour comportement anti-concurrence.

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

c. Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2014, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2013	Gains / Pertes générés sur la période*	Recyclage en résultat sur la période*	Total Autres éléments du résultat global	31 décembre 2014
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Différences de conversion	(4)	(1)	0	(1)	(5)
Couverture des flux de trésorerie	12	6	3	9	21
Impôt sur les éléments recyclables	8	5	3	8	16
Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	27	14	-	14	41
Quote-part des entreprises associées	-	-	-	-	-
Impôt sur les éléments non recyclables	27	14	-	14	41

*Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Note 1.c** et **Note 1.f.k**).

d. Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière consolidée

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	31 décembre 2013	Impact Résultat	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Effets de change et autres	31 décembre 2014
Immobilisations	(85)	11	-	-	(5)	(79)
Autres actifs	(30)	(15)	-	0	6	(39)
Engagements auprès du personnel	78	(8)	-	14	(2)	82
Provisions pour risques et charges	29	3	-	0	2	34
Autres dettes	15	7	-	9	0	31
Reports déficitaires	448	57	-	-	0	505
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	455	55	-	23	1	534
Impôts différés actifs non reconnus	(417)	(50)	-	(1)	(4)	(472)
Impôts différés nets	38	5	-	22	(3)	62
- dont impôts différés actifs reconnus	120					153
- dont impôts différés passifs	(82)					(91)
Impôts différés nets hors écarts actuariels	10	5	-	8	(2)	21

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 472 millions d'euros au 31 décembre 2014 (417 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ces actifs d'impôts différés comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 9.e** ci-après.

e. Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 505 millions d'euros au 31 décembre 2014 (448 millions d'euros au 31 décembre 2013), qui se répartit principalement comme suit :

- ✓ Les filiales allemandes à hauteur de 164 millions d'euros (160 millions d'euros au 31 décembre 2013) dont 23 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2014 (15 millions d'euros au 31 décembre 2013)
- ✓ Les filiales françaises à hauteur de 161 millions d'euros (121 millions d'euros au 31 décembre 2013) non reconnus.

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans l'état de la situation financière consolidée est déterminé sur base des business plans réactualisés. (cf **Note 1.e.f**)

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Année N+1	3	2
Années N+2 à N+4	15	8
Années N+5 et suivantes	487	438
Total	505	448

f. Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt significatif lors de son reversement.

Note 10 Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2014	2013
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	(168)	(333)
Charges sur obligations convertible OCEANE, nettes d'impôts	Relutif	Relutif
Résultat net part du Groupe ajusté (en millions d'euros)	(168)	(333)
Résultat des activités abandonnées part du Groupe	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	42 044 684	31 271 353
Nombre moyen d'instruments dilutifs*	0 (Instruments relutifs)	0 (Instruments relutifs)
Nombre moyen d'actions dilué	42 044 684	31 271 353
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		
- résultat de base par action	(4,01)	(10,66)
- résultat dilué par action	(4,01)	(10,66)

* Les obligations convertibles OCEANE, les actions gratuites ou de performance et les options de souscription ne sont pas prises en compte dans le calcul car elles sont relatives. Pour le détail complet des instruments de capitaux propres voir détail dans le 'Rapport de Gestion' (paragraphes 7.7 et 8.1).

Note 11 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Marques	Relations Clients	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Autres	Total
Valeur brute	52	188	78	14	45	377
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(76)	(69)	-	(9)	(154)
Valeur nette au 31 décembre 2013	52	112	9	14	36	223
Acquisitions et capitalisation	1	-	3	10	1	15
Cessions	-	-	-	-	(0)	(0)
Dotations aux amortissements	-	(12)	(6)	-	(1)	(19)
Pertes de valeur	(5)	(46)	-	-	(1)	(52)
Variation de périmètre	-	-	0	-	0	0
Ecart de conversion et autres	4	7	4	(4)	3	14
Valeur nette au 31 décembre 2014	52	61	10	20	38	181
Valeur brute	57	200	80	20	51	408
Amortissements et dépréciations cumulés	(5)	(139)	(70)	-	(13)	(227)

Note 12 Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et Constructions	Instal. techn. Matériel Outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Valeur brute	860	2 281	119	239	3 499
Amortissements et dépréciations cumulés	(554)	(1 622)	-	(188)	(2 364)
Valeur nette au 31 décembre 2013	306	659	119	51	1 135
Acquisitions et capitalisation	16	39	86	7	148
Cessions	(5)	(2)	-	(0)	(7)
Dotations aux amortissements	(19)	(90)	-	(12)	(121)
Pertes de valeur	(10)	(1)	-	-	(11)
Variation de périmètre	0	2	-	0	2
Ecart de conversion et autres	43	84	(116)	2	13
Valeur nette au 31 décembre 2014	331	691	89	48	1 159
Valeur brute	907	2 335	89	243	3 574
Amortissements et dépréciations cumulés	(576)	(1 644)	-	(195)	(2 415)

Se référer également à la **Note 30** « Engagements Hors Bilan » pour l'indication des engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles.

Note 13 Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées

a) Valeur d'équivalence

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	% de contrôle	2014	2013
Cabliance Maroc et Cabliance Belgique	50,00%	3	3
Qatar International Cable Company	30,33 %	5	(1)
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	8	7
Recycables	36,50 %	4	5
Nexans Kabelmetal Ghana Limited	51%	1	-
Total		21	14

b) Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les états de la situation financière et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à la date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

Etat résumé de la situation financière

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2014	2013
Immobilisations corporelles et incorporelles	70	60
Actifs circulants	94	58
Total capitaux employés	164	118
Capitaux propres	59	37
Dettes financières nettes	20	16
Autres dettes	85	65
Total financement	164	118

Compte de résultat résumé

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Chiffre d'affaires à cours des métaux courants	212	137
Résultat opérationnel	5	2
Résultat net	(1)	(3)

Note 14 Autres actifs non courants

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros, nettes des dépréciations</i>	2014	2013
Prêts et créances à long terme	42	22
Titres disponibles à la vente*	14	17
Actifs de pension	3	6
Dérivés	0	0
Autres	14	13
Total	73	58

*Les titres disponibles à la vente sont valorisés au coût historique.

L'échéancier des actifs non courants (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées et hors actifs de pension) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2014 :

<i>Au 31 décembre 2014, en millions d'euros</i>	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	42	-	39	3
Dérivés	0	-	0	0
Autres	14	-	4	10
Total	56	-	43	13

Les mouvements sur les dépréciations sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Prêts et créances long terme	Titres disponibles à la vente	Autres
31 décembre 2013	1	20	4
Dotations	2	1	-
Cessions/Reprises	-	-	-
Autres*	6	(3)	4
31 décembre 2014	9	18	8

* La ligne « Autres » correspond à des reclassements sans impact résultat ou à des variations de périmètre

Note 15 Stocks et en-cours

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2014	2013
Matières premières et marchandises	387	324
En-cours de production industrielle	271	284
Produits finis	495	480
Valeur brute	1 153	1 088
Dépréciation	(57)	(57)
Valeur nette	1 096	1 031

Note 16 Contrats de construction

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.e.a** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité « câbles haute tension » du segment opérationnel « Transmission, distribution et opérateurs » (voir **Note 3**).

Les positions présentées dans l'état de la situation financière consolidée au titre des contrats de construction correspondent, pour chaque contrat pris individuellement, au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées, incluant le cas échéant les pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (inclus dans la rubrique « Dettes sur contrats de construction » de l'état de la situation financière consolidée).

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2014	2013
Actifs sur contrats de construction	213	218
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	213	218
Dettes sur contrats de construction	159	126
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	62	18
<i>dont solde des avances reçues sur les contrats de construction</i>	97	108
Total contrats de construction Actif (Passif), net	54	92

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à la date d'arrêt.

Le solde actif net des contrats de construction aux 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice):

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2014	2013
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées y compris le cas échéant pertes à terminaison)	2 940	2 832
Facturations intermédiaires	2 789	2 632
Solde net hors avances reçues	151	200
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	213	218
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	(62)	(18)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2014 s'élève à 736 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à 741 millions au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, il n'y a pas de passif éventuel significatif.

Les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 55 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Note 17 Clients et comptes rattachés

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2014	2013
Valeur brute	1 050	1 050
Dépréciation	(41)	(38)
Valeur nette	1 009	1 012

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, des créances clients Euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France SAS à hauteur de respectivement 53 millions d'euros et 75 millions d'euros dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par le Groupe en 2010 (programme dit 'On Balance Sheet'). Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être décomptabilisées.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 25.d** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de) de conversion, IFRS 5)	Clôture
2014	38	10	(7)	(3)	3	41
2013	44	10	(5)	(5)	(6)	38

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Echues de 30 à 90 jours	Echues au-delà de 90 jours
31 décembre 2014	33	32
31 décembre 2013	23	17

A fin décembre 2014 et fin décembre 2013, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs télécom majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

Note 18 Autres actifs courants

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2014	2013
Créances d'impôts sur les sociétés	39	28
Autres créances d'impôts et taxes	53	83
Dépôts versés	11	8
Charges constatées d'avance	21	17
Autres créances nettes	43	50
Valeur nette	167	186

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 25.d**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » pour un montant de 5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Note 19 Capitaux propres

a. Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2014 de 42 051 437 actions entièrement libérées (42 043 145 actions au 31 décembre 2013), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

b. Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2014. Si jamais l'Assemblée Générale décidait de distribuer un dividende, le montant global du dividende pourrait varier en fonction du nombre d'actions.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la Société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. A l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2015 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions¹. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 a confirmé le 14 mai 2014 la non distribution de dividende.

c. Actions propres

Nexans ne détenait aucune action propre aux 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013.

d. Options de souscription

Au 31 décembre 2014, il existe 1 001 906 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 2,4 % du capital (1 408 832 options au 31 décembre 2013 donnant droit à 3,4 % du capital).

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2014:

¹ Sous réserve, en outre, des éventuelles options levées entre le 5 mai 2015 (date anticipée pour l'Assemblée Générale annuelle 2015) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Générale annuelle 2015.

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options attribuées après augmentation de capital*	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Prix d'exercice après augmentation de capital* (en euros)	Période d'exercice des options
23 novembre 2005	344 000	361 447	0	40,13	34,43	23 novembre 2006** – 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	398 317	0	76,09	65,28	23 novembre 2007** – 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	32 147	17 484	100,94	86,60	15 février 2009*** – 14 février 2015
22 février 2008	306 650	354 841	324 631	71,23	61,11	22 février 2009** – 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	358 633	305 715	43,46	37,29	25 novembre 2009** – 24 novembre 2016
9 mars 2010	335 490	389 026	354 076	53,97	46,30	9 mars 2011** – 8 mars 2018
Total	1 670 590	1 894 411	1 001 906			

* Se référer à la **Note 19.i**.

**Acquis à raison de 25% par an.

***Acquis à raison de 50% au bout de deux ans puis 25 % chaque année suivante.

Évolution du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation au début de la période	1 408 832	53,44
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options annulées au cours de la période	(22 330)	47,62
Options exercées au cours de la période	(1 108)	37,29
Options échues au cours de la période	(383 488)	65,28
Options en circulation à la fin de la période	1 001 906	49,05
dont options exerçables à la fin de la période	1 001 906	49,05

Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2013 et 2014 sont les suivantes :

Date d'attribution	23 nov. 2006	15 fév. 2007	22 fév. 2008	25 nov. 2008	9 mars 2010
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	76,09	100,94	71,71	40,59	56,79
Durée de vie moyenne estimée des options	5,75 ans	4,75 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans
Volatilité (en %)	30,00%	30,00%	33,00%	38,00%	42,00%
Taux d'intérêt sans risque (en %)*	3,70%	4,00%	3,34% -3,46%	2,72%-2,87%	2,04%-2,54%
Taux de dividendes (en %)	1,50%	1,50%	3,13%	4,68%	2,64%
Juste valeur de l'option (en euros) **	22,79	28,22	19,24 – 17,44	9,38 – 8,47	19,71 – 17,85

* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 : la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'a pas été significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

** A partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient compte de critères de performance pour les options attribuées aux membres du Management Council du Groupe.

Les conditions d'obtention des options de souscriptions sont détaillées dans le rapport de gestion en partie 7.7.

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2014, un produit net de 0,4 million d'euros a été reconnu dans le compte de résultat (versus une charge de 0,5 million d'euros en 2013) (voir **Note 4**).

A la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre et le prix unitaire des options de souscription ont été revus sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

e. Actions gratuites et de performance

Le Groupe a procédé aux émissions d'actions gratuites et de performance suivantes :

- ✓ 311 940 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2014 ;
- ✓ 275 000 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2013.

Au 31 décembre 2014, il existe 763 982 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 1,8 % du capital (587 460 actions au 31 décembre 2013 donnant droit à 1,4% du capital).

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2014:

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions attribuées après augmentation de capital*	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
21 novembre 2011	113 180	131 237	8 086	21 novembre 2015 pour les résidents étrangers et 21 novembre 2014 pour les résidents français, assortie pour ces derniers d'une période d'incessibilité de deux ans
20 novembre 2012	121 370	141 478	135 545	20 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 19 novembre 2016 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2013	275 000	319 007	311 311	24 juillet 2016 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2014	311 940	N/A	309 040	24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2018 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)

* Se référer à la **Note 19.i**.

Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
Actions en circulation au début de la période	587 460
Actions attribuées au cours de la période	311 940
Actions annulées au cours de la période	(128 234)
Actions acquises au cours de la période	(7 184)
Actions en circulation à la fin de la période	763 982

Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2013 et 2014 sont les suivantes :

Date d'attribution	21 nov. 2011	20 nov. 2012	24 juil. 2013	24 juil. 2014
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	37,79	33,81	40,21	34,85
Durée d'acquisition des actions	3 à 4 ans			
Volatilité (en %)*	48%	43%	41%	42%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,50%	0,25%	0,35%	0,25%
Taux de dividendes (en %)	2,0%	2,8%	2,8%	2,3%
Juste valeur de l'action (en euros)	24,86 – 36,11	19,82 – 30,23	12,94 – 35,95	11,61 – 31,79

* Uniquement pour les actions à condition de performance boursière

Se référer également au paragraphe 7.7 du rapport de gestion.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2014, une charge de 3 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (dont 0,7 million d'euros de taxes sociales) au titre des plans 2011, 2012, 2013 et 2014. Sur l'exercice 2013, une charge de 3,5 millions d'euros avait été constatée dans le compte de résultat (dont 1,1 million d'euros de taxes sociales).

A la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre d'actions gratuites et de performance a été revu sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

f. Options de vente accordées à des Intérêts ne donnant pas le contrôle

L'engagement de Nexans d'acquérir les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Cables est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ces options de vente ont été constatées au 31 décembre 2005, en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste « Intérêts ne donnant pas le contrôle » pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros, étant comptabilisé en goodwill. A noter que l'engagement au titre de ces options de vente a été porté de 7% à 10 % du capital de Liban Cables au cours de l'exercice 2010 conduisant à augmenter la dette financière de 2 millions d'euros en contrepartie des Intérêts ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2013, l'une des options de vente est arrivé à échéance.

Au 31 décembre 2014, la dette financière représente 1,5 millions d'euros, de maturité 2016 et porte sur 3,85% des actions.

Les dividendes versés portant sur des actions couvertes par ces options de vente accordées aux Intérêts ne donnant pas le contrôle sont analysés comme des compléments de prix et viennent augmenter le montant du goodwill.

g. Composante capitaux propres des OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en juin 2009 et février 2012 correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de respectivement 36,9 millions d'euros et 41,2 millions d'euros. La valeur des options de l'emprunt obligataire émis en juillet 2006 comptabilisée au sein des capitaux propres, s'élevait à l'initiation à 33,5 millions d'euros. Lors de l'opération de rachat de ces obligations en février 2012, une partie de la prime payée a été enregistrée au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de -3,8 millions d'euros.

h. Plan d'actionnariat salarié

Nexans a lancé sur 2014 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 21 janvier 2015 et a conduit à émettre 499 862 actions nouvelles pour un montant global de 10,2 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée en 2014 pour un montant de 0,7 million d'euros et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

i. Augmentation de capital

Le 8 novembre 2013, le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 283,8 millions d'euros, avec des frais bancaires d'un montant de 4,5 millions d'euros, enregistrés au poste « Primes » des capitaux propres du Groupe. L'impact net en trésorerie est donc de 279,3 millions d'euros (voir tableau des flux de trésorerie consolidés).

Note 20 Retraites, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants depuis 2005. Les membres français du *Management Council* du Groupe sont par ailleurs couverts par un système de retraite chapeau à prestations définies.
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être comptabilisés en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global.

a. Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays mentionnés ci-dessous représentent près de 95% des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2014) de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation 2014	Taux de progression des salaires 2014	Taux d'actualisation 2013	Taux de progression des salaires 2013
France	2,00%	2,00%	3,25%	2,00%
Allemagne	2,00%	3,00%	3,25%	3,00%
Norvège	3,50%	3,50%	3,75%	3,50%
Suisse	1,25%	1,50%	2,00%	1,50%
Canada	3,85%	3,50%	4,50%	3,50%
Etats-Unis	4,25%	3,50%	4,50%	3,50%
Australie	3,00%	3,00%	3,00%	3,50%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- a) Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux. Cette approche

a notamment été utilisée pour la Zone Euro, le Canada, les Etats-Unis, la Suisse ainsi que pour la Corée du Sud.

A la suite d'une décision du Norwegian Accounting Standards Board autorisant l'utilisation des obligations d'entreprises privées, le Groupe utilise cette référence depuis l'exercice 2012.

- b) A défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la duration des régimes évalués. Cette approche a notamment été utilisée pour déterminer les taux d'actualisation de l'Australie.

b. Evolution des principaux agrégats

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Coût de retraite pris en charge sur l'exercice		
Coûts des services rendus	(19)	(23)
Charge d'intérêts nette	(13)	(15)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	(0)	(1)
Coûts des services passés	(2)	(0)
Effet des réductions et liquidations de régimes	0	37
Impact du plafonnement des actifs	-	-
Coût net sur la période	(34)	(2)
- dont coût opérationnel	(21)	13
- dont coût financier	(13)	(15)

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Evaluation des engagements		
Valeur actuelle des engagements au 1^{er} janvier	812	961
Coûts des services rendus	19	23
Charge d'intérêts	25	29
Cotisations versées par les salariés	3	3
Modifications de régimes	2	-
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	(5)	(131)
Prestations payées	(52)	(55)
Pertes et (gains) actuariels	63	11
Autres (variations de change)	17	(29)
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre	884	812

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Couverture des engagements		
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	419	499
Produit d'intérêts	12	15
(Pertes) et gains actuariels	16	23
Contributions de l'employeur	18	26
Contributions des salariés	3	3
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Liquidations de régimes	(5)	(94)
Prestations payées	(26)	(30)
Autres (variations de change)	15	(23)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	452	419

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Couverture financière		
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(538)	(491)
Valeur de marché des fonds investis	452	419
Couverture financière des engagements financés	(86)	(72)
Valeur actuelle des engagements non financés	(346)	(321)
Engagement net de couverture	(432)	(393)
Surplus non reconnu (dus à la limitation d'actifs)	-	-
(Provision) / Actif net	(432)	(393)
Dont actif de Pension	3	5

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Evolution de la provision nette		
Provision / (Actif net) au 1^{er} janvier	393	462
Charge / (produit) reconnu en résultat	34	2
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	47	(12)
Utilisation	(43)	(51)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions...)	1	(8)
Provision / (Actif net) au 31 décembre	432	393
Dont actif de Pension	3	5

c. Faits significatifs de la période

Sur l'exercice 2014, les pertes actuarielles sont principalement dues à la baisse des taux d'actualisation.

Par ailleurs, les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 17 millions d'euros pour 2015.

Enfin, les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de la période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2014 s'élève à 86 millions d'euros (90 millions au titre de 2013).

Sur l'exercice 2013, le coût de retraite pris en charge sur l'exercice incluait un produit non récurrent de 37 millions d'euros comptabilisé au titre de :

- La liquidation de deux plans à prestations définies en Norvège pour un effet de 29,8 millions d'euros. A partir du 1^{er} janvier 2014, les salariés concernés ont bénéficié d'un plan de retraite à cotisations définies pour lequel les contributions patronales s'établissaient au niveau maximal. Outre la reprise de provision pension pour 29,8 millions d'euros, cette liquidation a eu pour conséquence la comptabilisation d'une charge à payer de 2,2 millions d'euros ;
- La réduction d'un plan à prestations définies aux Etats-Unis pour un effet de 1,9 millions d'euros. En décembre 2013, le Groupe a proposé aux bénéficiaires d'un plan de retraite à prestations définies soit de rester dans le plan concerné, soit de bénéficier d'une contribution patronale supplémentaire dans le cadre d'un plan à cotisations définies. La majorité des salariés a opté pour la seconde option ;
- La réduction des engagements de retraite constatée à la suite des plans de restructuration sur les activités du Groupe en Europe pour un effet de 5 millions d'euros.

d. Analyse des écarts actuariels sur les engagements

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Analyse des écarts actuariels sur les engagements	2014		2013	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
Taux d'actualisation	73	8%	(2)	(0)%
Hausse des salaires	1	0%	1	0%
Mortalité	4	0%	25	3%
Rotation des effectifs	0	0%	(0)	(0)%
Autres changements d'hypothèses	(1)	0%	(1)	(0)%
(Gains) / Pertes sur modifications d'hypothèses	77	9%	23	3%
(Gains) / Pertes sur modifications de plan	0	0%	0	0%
(Gains) / Pertes sur effets d'expérience	(18)	(2)%	(12)	(1)%
Autres	4	0%	0	0%
Total (gains) / pertes générés sur l'exercice	63	7%	11	1%

e. Répartition par nature des actifs de couverture

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

Au 31 décembre	2014		2013	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Actions*	151	33%	156	37%
Obligations et assimilées*	158	35%	129	31%
Immobilier	67	15%	82	19%
Liquidités	17	4%	15	4%
Autres	59	13%	37	9%
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	452	100%	419	100%

* Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

f. Analyses de sensibilité

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2014	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	720	6,20%
Amérique du nord	178	6,39%
Asie	23	8,65%
Autres pays	18	0,74%
Total	939	6,19%

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2014	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	694	2,49%
Amérique du nord	167	0,03%
Asie	22	4,20%
Autres pays	17	(4,66)%
Total	900	1,92%

g. Caractéristiques des principaux régimes à prestations définies et leurs risques

Les deux plans décrits ci-dessous représentent 61% de la valeur actuelle totale des engagements du Groupe au 31 décembre 2014.

Suisse :

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP / BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP / BVG ». En cas de sous financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, deux-tiers des engagements sont relatifs à des retraités.

La duration moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 11,6 ans.

Allemagne :

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour les autres salariés, la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

La duration moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 11,5 ans.

Note 21 Provisions

a) Analyse par nature

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2014	2013
Risques sur affaires	38	36
Provisions pour restructuration	130	151
Autres provisions	106	239
Total	274	426
Dont courant	162	394
Dont non-courant	112	32

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
Au 31 décembre 2012	309	38	43	228
Dotations	169	9	141	19
Reprises (provisions utilisées)	(36)	(5)	(29)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(8)	(4)	(1)	(3)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(8)	(2)	(3)	(3)
Au 31 décembre 2013	426	36	151	239
Dotations	134	11	36	87
Reprises (provisions utilisées)	(138)	(6)	(48)	(84)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(145)	(5)	(10)	(130)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(3)	2	1	(6)
Au 31 décembre 2014	274	38	130	106

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 29**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.e.a**, en tant que coûts des contrats correspondants.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentaient 200 millions d'euros au 31 décembre 2013, et représentent au 31 décembre 2014 un montant de 80 millions d'euros (se référer à la **Note 29**). Comme indiqué dans les **Notes 2** et **29**, l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne a été payée par Nexans France le 4 juillet 2014.

Les reprises de provisions non utilisées étaient dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

La ligne « Autres » inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées de l'état de la situation financière consolidée.

b) Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 51 millions d'euros en 2014 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	33	12	3	48
Reprises de provisions devenues sans objet	(8)	(2)	(2)	(12)
Autres coûts de la période	9	-	6	15
Total Coûts de restructuration	34	10	7	51

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

En 2014, les sociétés du Groupe ont continué à mettre en œuvre les plans d'économie décidés auparavant et à mettre en étude de nouveaux pour répondre aux évolutions du marché mondial du câble.

La charge de 51 millions d'euros comptabilisée en 2014 correspond principalement aux plans de réduction d'effectifs en Belgique, en France, en Allemagne et en Asie-Pacifique. Plusieurs plans ont également eu lieu en Amérique du Sud (Brésil, Chili, Pérou).

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

Les dépenses qui ne peuvent par nature donner lieu à provision sont présentées sur la ligne « Autres coûts de la période » et couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux du personnel ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée.

En 2014, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

En 2013, les coûts de restructuration s'étaient élevés à 180 millions d'euros et couvraient les principales natures de charges suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	118	31	18	167
Reprises de provisions devenues sans objet	(1)	-	-	(1)
Autres coûts de la période	4	-	10	14
Total Coûts de restructuration	121	31	28	180

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

En 2013, la charge de restructuration de 180 millions d'euros correspondait principalement à la constitution des provisions relatives aux plans de réductions d'effectifs en Europe ainsi qu'en Asie-Pacifique.

Note 22 Dette financière nette

Au 31 décembre 2014, la dette long terme du Groupe est notée BB- par Standard & Poor's avec une perspective stable. La dette long terme du Groupe était notée BB avec une perspective négative par Standard & Poor's au 31 décembre 2013.

a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2014	2013	Note
Emprunts obligataires*	596	595	22.b
Emprunts obligataires convertibles*	452	445	22.b
Autres emprunts non courants*	9	9	
Emprunts court terme et intérêts courants non échus	190	256	
Concours bancaires	23	19	
Dette financière brute	1 270	1 324	
Actifs financiers court terme	-	-	
Trésorerie	(546)	(605)	
Equivalents de trésorerie	(264)	(382)	
Dette financière nette / (trésorerie)	460	337	

* Hors intérêts non échus court terme

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales (programme dit 'On Balance Sheet') en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 110 millions d'euros (voir **Note 17**).

b. Emprunts obligataires

(Au 31 décembre 2014, en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Valeur d'exercice unitaire (en euros)
OCEANE 2016	212	213	1 ^{er} janvier 2016	4,00%	53,15
OCEANE 2019	255	275	1 ^{er} janvier 2019	2,50%	72,74
Total Emprunts obligataires convertibles*	467	488			
Emission obligataire 2017	362	350	2 mai 2017	5,75%	N/A
Emission obligataire 2018	256	250	19 mars 2018	4,25%	N/A
Total Emprunts obligataires**	618	600			

* dont intérêts courus court terme pour 15 millions d'euros au 31 décembre 2014

** dont intérêts courus court terme pour 22 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le Groupe a dans ses livres deux emprunts obligataires convertibles à échéance respectivement du 1^{er} janvier 2016 et du 1^{er} janvier 2019. Les OCEANE 2016 et des OCEANE 2019, prévoient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires respectivement au 1^{er} janvier 2015 (1^{er} jour ouvré suivant) et au 1^{er} juin 2018 (1^{er} jour ouvré suivant). Ce droit n'a été que très marginalement utilisé par les obligataires sur l'OCEANE 2016 : seules 388 obligations sur un total de 4 000 000 d'obligations émises ont fait l'objet d'un exercice de ce droit de remboursement anticipé au 1^{er} janvier 2015. Conformément à la

norme IAS 39(§ AG8), le report de l'échéance a conduit à réviser le coût amorti de la dette OCEANE 2016, sur la base des cash flows tenant compte de la nouvelle maturité. En conséquence le Groupe a reconnu un produit de 8,8 M€ en « coût de l'endettement financier ». L'OCEANE 2016 est classée en dette financière long terme au 31 décembre 2014.

En application de la norme IAS 32, la quote-part de ces emprunts obligataires convertibles (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôts à date d'émission de respectivement 36,9 millions d'euros (OCEANE 2016) et 41,2 millions d'euros (OCEANE 2019).

Etat de la situation financière consolidée		2014	2013
<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>			
Part capitaux propres (réserves), avant impôts		78	78
Emprunts obligataires convertibles (partie dette)		395	401
Intérêts courus sur emprunts		72	59
Dette financière		467	460
Compte de résultat			
<i>En millions d'euros</i>			
Intérêts financiers contractuels		(15)	(15)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option		(7)	(15)
Charge financière totale		(22)	(30)

c. Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute

Dette financière non courante (hors intérêts courus non échus court terme)

<i>Au 31 décembre</i>	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2014	2013	2014	2013
OCEANE 2019	5,73	5,73	248	241
OCEANE 2016	8,48	8,48	204	204
Obligation 2017	5,95	5,95	348	348
Obligation 2018	4,53	4,53	248	247
Autres	1,12	1,13	9	9
Total	6,01	6,00	1 057	1 049

* Taux d'intérêt effectif.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 99 % à taux fixe.

Les dettes financières non courantes en autres devises que l'euro sont essentiellement composées d'emprunts accordés à Liban Cable, qui bénéficient d'un taux bonifié.

Dette financière courante

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2014	2013	2014	2013
Euro				
hors OCEANE	2,23	1,71	41	57
Dollar américain	3,48	3,37	20	30
Autres	6,31	5,81	114	147
Total dettes courantes hors intérêts courus	5,04	4,49	175	234
Intérêts courus (y compris intérêts courus court terme sur dettes non courantes)	N/A	N/A	38	41
Total dettes courantes	5,04	4,49	213	275

* Taux d'intérêt effectif.

A fin décembre 2014, l'endettement en dollars américain provient principalement de filiales situées au Liban et en Chine.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar américain correspondent à des emprunts souscrits localement par certaines filiales du Groupe en Asie (Chine), dans la zone Moyen-Orient / Afrique du Nord (Turquie, Maroc) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les pays n'ayant pas accès à un financement centralisé. Ils peuvent néanmoins également permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe est très largement à taux variable et basé sur des indices monétaires (voir **Note 25.b**).

d. Analyse par échéances (y compris intérêts à payer)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure depuis le 1^{er} octobre 2008 la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La Société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir **Note 25.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Echéancier au 31 décembre 2014

	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		TOTAL	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunt obligataire 2017	-	20	350	40	-	-	350	60
Emprunt obligataire 2018	-	11	250	32	-	-	250	43
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2016	0	8	213	9	-	-	213	17
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2019	-	7	275	27	-	-	275	34
Autres emprunts non courants	-	-	6	0	3	-	9	0
Emprunts court terme et concours bancaires	175	4	-	-	-	-	175	4
Total	175	50	1 094	108	3		1 271	158

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- OCEANE 2016 : seules 388 obligations, sur un total 4 000 000 d'obligations émises ont fait l'objet d'un exercice du droit de remboursement anticipé au 1^{er} janvier 2015. Pour les obligations restantes, la date d'échéance est au 1^{er} janvier 2016.
- L'OCEANE 2019 est considérée remboursée au 2 janvier 2019.
- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe.
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2014.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2015.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2014 (voir ci-dessus **Note 22.c**) pour les emprunts à taux variable.

Note 23 Dettes fournisseurs et Autres passifs courants

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2014	2013
Dettes fournisseurs	1 162	1 108
Dettes sociales	219	205
Dettes d'impôts courants sur les sociétés	31	25
Autres dettes d'impôts et taxes	27	37
Produits constatés d'avance	3	7
Autres dettes	38	42
Autres passifs courants	318	316

Les dettes fournisseurs du groupe incluent environ 202 millions d'euros (159 millions d'euros au 31 décembre 2013) liés à des achats de cuivre pour lesquels les délais de paiement peuvent être, dans certains cas, supérieurs à ceux qu'on observe habituellement pour ce type d'approvisionnement.

Les dettes envers les fournisseurs d'immobilisations s'élèvent à 14 millions d'euros au 31 décembre 2014 (12 millions d'euros au 31 décembre 2013)

Note 24 Instruments dérivés

Notionnels et valeur de marché	31 décembre 2014						31 décembre 2013			
	Notionnels					Valeur de marché	Notionnels		Valeur de marché	
	USD	NOK	EUR	Autres	Total	Actif	Passif		Actif	Passif
Dérivés de change - Couverture de flux de trésorerie*						28	23		17	37
Vente à terme	267	340	434	439	1 480			1 287		
Achat à terme	236	700	335	204	1 475			1 266		
Dérivés de change - Trading*						14	45		10	8
Vente à terme	690	42	437	373	1 542			1 222		
Achat à terme	521	36	665	299	1 521			1 226		
Dérivés de métaux - Couverture de flux de trésorerie*						1	15		6	6
Vente à terme	14	0	16	10	40			83		
Achat à terme	164	0	88	12	264			287		
Dérivés de métaux - Trading*						0	3		0	0
Vente à terme	43	0	7	6	56			46		
Achat à terme	53	0	26	23	102			47		
Instruments dérivés						43	86		33	51

*Au sens des normes IAS 32/39. Il s'agit essentiellement de dérivés de change contractualisés pour couvrir les dettes internes. La revalorisation du dérivé est compensée par la réévaluation du sous-jacent en résultat financier.

- Dérivés de change :

La part inefficace sur les dérivés de couverture de flux de trésorerie représente une perte de 2 millions d'euros. Elle est incluse dans la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé pour la partie opérationnelle et dans la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » pour la partie financière.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie 44 millions d'euros de pertes ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé et 22 millions d'euros de perte ont été recyclées par résultat.

- Dérivés de métaux :

La part inefficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie représente 0 millions d'euros inclus dans la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat consolidé.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie 21 millions d'euros de pertes ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé et 7 millions d'euros de pertes ont été recyclées par résultat.

Note 25 Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est définie par la Direction Financière du Groupe :

- La Direction « Trésorerie et Financement » suit la gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et de contrepartie bancaires, de dépôt et placement. La Direction « Trésorerie et Financement » est localisée au sein de l'entité juridique Nexans Services.
- La Direction « Gestion des Métaux » suit la gestion des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2014 sont situées en Turquie, au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Brésil, au Chili, en Argentine et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change et de taux.

La politique de gestion du risque lié aux métaux non ferreux est aussi définie et contrôlée de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe. La Direction « Gestion des Métaux » centralise l'accès au marché, en exécutant les demandes des filiales. Seules l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Chine accèdent directement au marché au 31 décembre 2014

a. Risque de liquidité

Financement du Groupe

Suivi et contrôle du risque de liquidité

La Direction « Trésorerie et Financement » suit sur une base hebdomadaire l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales reportent par ailleurs mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base hebdomadaire.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par la Direction « Trésorerie et Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en **Note 22**, sur une base mensuelle.

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements doivent avoir des notations court terme minima de A2 chez Standard &

Poor's et P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'Etat de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou Etats-Unis).

Au 31 décembre 2014, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état de la situation financière consolidée et placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « investment grade » ;
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt émis par des banques d'une durée initiale inférieure à douze mois.

Principales sources de financements

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Emprunts obligataires convertibles, à savoir les OCEANE 2016 et 2019 (voir **Note 22**)
- Emprunts obligataires 2017 et 2018, (voir **Note 22**)
- Ouverture de crédit syndiquée à moyen terme en février 2013, son montant a été augmenté de 57 millions d'euros, le montant total passant de 540 millions d'euros à 597 millions d'euros. Cette augmentation s'est faite par l'intégration d'un nouveau prêteur sans autre modification des dispositions du contrat.
- Opérations de titrisation et d'affacturage des créances commerciales :
 - un programme On Balance Sheet (voir **Note 17**) et un Programme Off Balance Sheet décomptabilisant, pour un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Ce programme est renouvelable tous les six mois. Les risques et avantages liés aux créances ont été transférés à l'exclusion du risque de dilution. Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, le montant des créances financées du programme *Off Balance sheet* représente un encours de 19 millions d'euros.
 - En Norvège un programme d'affacturage pour un montant de créances cédées de 50 millions d'euros.
- Lignes de crédit locales.

Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le crédit syndiqué de 597 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 1^{er} décembre 2016 comporte une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui doit être inférieur à 1,10 et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui devait demeurer inférieur à 3,5 fois du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. A partir de cette date, ce multiple d'EBITDA doit être inférieur à 3 fois.

L'EBITDA s'entend comme la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Au 31 décembre 2014, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2016, l'OCEANE 2019 et les emprunts obligataires 2017 et 2018, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les programmes de titrisation de créances commerciales mis en place en 2010 ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

b. Risque de taux

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué essentiellement au 31 décembre 2014 des OCEANE 2016 et 2019 ainsi que des emprunts obligataires 2017 et 2018.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor, Libor ou des indices locaux). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme est investie dans des instruments à moins d'un an donc à taux révisable (taux fixe re-négocié au renouvellement) ou à taux variable (EONIA ou LIBOR d'une durée inférieure à celle de l'investissement). De ce fait l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 634 millions d'euros et 752 millions d'euros au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

En 2014, comme en 2013, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux

Au 31 décembre, en millions d'euros	2014			2013		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Taux variables						
Dette financière *	176	5	181	235	5	240
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(810)		(810)	(987)	-	(987)
Position nette à taux variables	(634)	5	(629)	(752)	5	(747)
Taux fixes						
Dette financière *	37	1 052	1 089	40	1 044	1 084
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Position nette à taux fixes	37	1 052	1 089	40	1 044	1 084
Endettement net	(597)	1 057	460	(712)	1 049	337

* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

c. Risques sur les cours de change et de métaux

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale.

Le Groupe a pour politique de couvrir les risques sur les cours des métaux non ferreux et de change liés à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée, et contrôlées respectivement par la Direction « Gestion des métaux » et par la Direction « Trésorerie et Financement ».

L'exposition au risque de change est essentiellement liée aux transactions (achats et ventes). Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. Néanmoins, en cas d'existence de dette libellée dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle, sauf exception, le risque de change inhérent est couvert.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition change

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi trimestriel à la direction trésorerie et financement par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non dans les système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leur flux futurs en devises et les couvertures qui y sont affectées ainsi qu'une réconciliation entre leurs prévisions précédentes et leur réalisation.

La Direction « Trésorerie et Financement » a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle ad hoc pour s'assurer de la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou une perte pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction « Trésorerie et

Financement » pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener leurs flux dans leur devise fonctionnelle.

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition métal

Le contrôle de la bonne application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée mensuelle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des Métaux ».

Par ailleurs, la Direction « Gestion des Métaux » assure des missions régulières de formation et de contrôle dans les filiales, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur intranet à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métaux lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer d'un stock minimum de métal permanent, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la Marge opérationnelle (proche du LIFO). Comme précisé dans la **Note 1.e.c.**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le Résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne 'Effet Stock Outil' du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la Marge opérationnelle du Groupe.

La Marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

d. Risque de crédit et de contrepartie

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2014 un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de « Credit Management » commune au Groupe et déployée tout au long de 2014 aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance crédit commune pour toutes les filiales mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards et des contestations de paiement de la part de certains clients. L'obtention de couvertures a en outre été rendue plus difficile et reste très limitée en Grèce, Argentine, Maroc et Russie.

Instruments dérivés de change

Afin de limiter le risque de contrepartie, le Groupe n'autorise la prise de dérivés de change à plus d'un an qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. Pour les opérations d'une durée inférieure à un an les contreparties bancaires autorisées ont des notations à court terme supérieures ou égales à A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie pour ces filiales fait l'objet d'un suivi mensuel spécifique des engagements externes pris par chacune d'entre elles au titre de ses couvertures de change.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2014 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2014		2013	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
A moins d'un an	2 901	2 932	2 446	2 463
Entre 1 an et 2 ans	95	90	45	46
Entre 2 ans et 3 ans	-	-	1	1
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	2 996	3 022	2 492	2 509

Instruments dérivés sur les métaux

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Direction « Gestion des Métaux » traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2014, des filiales australienne, néo-zélandaise et chinoises. Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge »),
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Direction « Gestion des Métaux » gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options).

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition que leur notation long terme soit égale ou supérieure à A-/A3. Les contreparties pour lesquelles la notation est entre BBB-/Baa3 et BBB+/Baa1 peuvent être acceptées, mais à condition que l'exposition cumulée du Groupe sur ces contreparties ne dépasse pas 25 millions de dollars US pour les contreparties notées BBB+ ou BBB, 10 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB-.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois effectuées ces compensations contractuelles. Au 31 décembre 2014 ce risque maximum théorique se limitait à 4,9 millions d'euros. Il était de 5,3 millions d'euro au 31 décembre 2013.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2014		2013	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
A moins d'un an	302	96	291	129
Entre 1 an et 2 ans	62	0	42	0
Entre 2 ans et 3 ans	2	-	1	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	0	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	366	96	334	129

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 18**) pour un montant de 5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2 millions d'euros au 31 décembre 2013).

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de risque systémique.

Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-dessous présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Services au 31 décembre 2014. Les dépôts et placements de Nexans Services à cette date s'élèvent à 437 millions d'euros, soit 54% du total Groupe.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	AA-	A+	A	A-	BBB	SICAV	Total
Disponibilités	14	58	(39)	17			50
OPCVM Monétaires Court Terme*	-	-	-	-		241	241
Certificats de Dépôt / EMTN	-	50	93	-	3		146
Total	14	108	54	17	3	241	437

* Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 25.a**.

e. Analyses de sensibilité aux risques de marché

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe².

Une hausse des prix du cuivre aurait pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation),
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers Cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés),
- De revaloriser le Stock Outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aurait pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affecterait positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aurait un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises):

- Hausse de 10% des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2014 avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 de respectivement 98 000 et 105 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de -0,02% en 2014 et 0,2 % en 2013.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge, ni d'évolution liée au taux de change).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 58 425 et 58 825 tonnes au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013.
- Taux d'impôt théorique de 34,43 % en 2014 et 2013.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

² Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Impact sur le résultat opérationnel	34	32
Impact sur le résultat financier	0	(0)
Impact net sur le résultat (après impôts)	22	21
Impact sur les capitaux propres* (après impôts)	13	12

*Hors résultat net de la période.

Sensibilité au dollar américain

- Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10% des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2014 et 2013 (soit à titre d'illustration, un cours \$/€ de respectivement 1.34 et 1,52 sans modification de la courbe des points de terme.
- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujet à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les tableaux qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2014 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(12)	N/A
Comptes bancaires	(3)	N/A
Fournisseurs	14	N/A
Prêts / Emprunts	(11)	-
Position nette Sous-jacents USD***	(12)	-
Portefeuille d'achats à terme ****	(37)	(4)
Portefeuille de ventes à terme ****	41	11
Position nette dérivés USD	4	7
Impact net sur le Groupe	(8)	7

- * Hors résultat net de la période.
- ** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.
- *** Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.
- **** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du dollar américain.

Sensibilité au 31 décembre 2013 (en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(10)	N/A
Comptes bancaires	(4)	N/A
Fournisseurs	15	N/A
Prêts / Emprunts	(8)	-
Position nette Sous-jacents USD	(7)	-
Portefeuille d'achats à terme ***	(15)	(22)
Portefeuille de ventes à terme ***	28	18
Position nette dérivés USD	13	(4)
Impact net sur le Groupe	6	(4)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du dollar US

Sensibilité au NOK

Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de Haute Tension sous-marine.

La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation du cours spot du NOK de 10% contre toute devise (avec à titre d'illustration, un cours de clôture NOK/€ au 31 décembre 2014 et 2013 de respectivement XX et 9,2) sans modification de la courbe des points de terme.

Sensibilité au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	0,4	N/A
Comptes bancaires	1,3	N/A
Fournisseurs	(1,6)	N/A
Prêts / Emprunts	1,7)	-
Position nette Sous-jacents NOK	1,8	-
Portefeuille d'achats à terme ***	0,7	-
Portefeuille de ventes à terme ***	(1,1)	15
Position nette dérivés NOK	(0,4)	15
Impact net sur le Groupe	1,4	11

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2013 (en millions d'euros)	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	0,5	N/A
Comptes bancaires	(0,1)	N/A
Fournisseurs	(1,0)	N/A
Prêts / Emprunts	0,1	-
Position nette Sous-jacents NOK	(0,5)	-
Portefeuille d'achats à terme ***	2,1	0
Portefeuille de ventes à terme ***	1,0	0
Position nette dérivés NOK	3,1	0
Impact net sur le Groupe	2,6	0

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK

Note 26 Informations complémentaires sur les instruments financiers

a. Catégories d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Catégories IAS 39	Catégorie juste valeur	2014		2013	
			Valeur Comptable	Juste valeur	Valeur Comptable	Juste valeur
Actifs						
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponible à la vente		14	14	17	17
Autres actifs financiers non courants	Prêts & Créances		56	56	35	35
Créances commerciales						
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & Créances		213	213	218	218
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & Créances		1 009	1 009	1 012	1 012
Instruments dérivés*	Actifs financiers à juste valeur par résultat	Change : 2	42	42	27	27
		Metal : 1	1	1	6	6
Autres actifs financiers courants	Prêts & Créances		107	107	141	141
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Juste valeur par Résultat	Depôts à terme 2	264		382	
		Autres 1	546	810	605	987
Passifs						
Dette financière Brute						
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti		467	483	460	519
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti		618	657	620	660
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		185	185	244	244
Dettes commerciales						
Montants dus aux clients sur les contrats de construction	Passif financier au coût amorti		159	159	126	126
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		1 162	1 162	1 108	1 108
Instruments dérivés*	Passifs financiers à juste valeur par résultat	Change : 2	68	68	45	45
		Metal : 1	18	18	6	6
Autres passifs financiers courants	Passif financier au coût amorti		284	284	284	284

* Pour les dérivés documentés comme couverture de flux de trésorerie, le traitement comptable est "Juste valeur par capitaux propres". Pour les dérivés non documentés comme couverture, le traitement comptable est "Juste valeur par résultat".

L'endettement à taux fixe du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2016 et 2019 et des emprunts obligataires 2017 et 2018, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur des obligations 2017 et 2018 a été établie sur base

de la cotation d'une banque au 31 décembre 2014 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :

- i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2014 (25,41 euros);
- ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2014 (respectivement 54,4 euros et 70,3 euros pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019);
- iii. Taux swap Euro à respectivement un an (0,15 %) et quatre ans (0,28%) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- iv. Spread de crédit à respectivement un an (130 points de base) pour l'OCEANE 2016 sur base d'une volatilité implicite qui ressort à 30 %, et quatre ans (330 points de base) pour l'OCEANE 2019 sur la base d'une volatilité implicite qui ressort à 30%. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- v. Coût du prêt / emprunt de titres (100 points de base).

Au 31 décembre 2013, la situation était la suivante :

- i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2013 (36,83 euros);
- ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2013 (respectivement 59,41 euros et 74,50 euros pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019);
- iii. Taux swap Euro à respectivement deux ans (0,40 %) et cinq ans (1,10%) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- iv. Spread de crédit à respectivement deux ans (100 points de base) pour l'OCEANE 2016 sur base d'une volatilité implicite qui ressort à 23,5 %, et cinq ans (225 points de base) pour l'OCEANE 2019 sur la base d'une volatilité implicite qui ressort à 24%. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- v. Coût du prêt / emprunt de titres (100 points de base).

b. Calculs des gains et pertes nets

Exercice 2014 en millions d'euros	Gains / Pertes Nets					Total 2014
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		A la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Opérationnel						
Créances	-	N/A	27	(7)	-	20
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(9)	N/A	N/A	N/A	(9)
Passifs financiers au coût amorti	-	N/A	(29)	-	N/A	(29)
Coût de la couverture						2
Total Opérationnel	0	(9)	(2)	(7)	0	(15)
Financier						
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	N/A	(1)	-	(1)
Prêts	0	N/A	36	(1)	-	35
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(37)	N/A	N/A	N/A	(37)
Passifs financiers au coût amorti	(75)	N/A	3	0	N/A	(72)
Coût de la couverture						(4)
Total Financier	(74)	(37)	39	(2)	0	(79)
Total	(74)	(46)	37	(9)	0	(93)

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 22**).
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers » s'ils portent sur un des agrégats opérationnels comme indiqués ci-dessus, ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (net) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette nette.
- Les dépréciations portant sur des prêts sont comptabilisés en résultat financier et sur des créances d'exploitation sont comptabilisées au sein du résultat opérationnel.
- Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 24**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 9 millions d'euros en 2014 et (2) millions d'euros en 2013. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.

Note 27 Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
au 31 décembre 2014	82	31	46	5
au 31 décembre 2013	97	32	59	6

Note 28 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Invexans, actionnaire de référence de Nexans, les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 28.d**).

a. Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Revenus		
- Filiales non consolidées	53	61
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	11	1
Coût des ventes		
- Filiales non consolidées	(3)	(6)
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	(5)	(14)

b. Etat de la situation financière

Les principaux postes concernés sont les suivants :

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2014	2013
Actifs :		
- Filiales non consolidées	8	17
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	7	9
Dettes / (créances) financières:		
- Filiales non consolidées	(9)	(6)
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	-	(4)
Autres passifs :		
- Filiales non consolidées	1	1
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	16	11

c. Relations avec le groupe Quiñenco

A la suite de l'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco au 30 septembre 2008 et à l'accord conclu le 27 mars 2011 ainsi que l'avenant à cet accord en date du 26 novembre 2012, visant à renforcer le montant de sa participation dans le capital de la Société, le groupe Quiñenco détenait directement près de 22,5% du capital de Nexans SA au 31 décembre 2012 et disposait de trois représentants au Conseil d'Administration et d'un représentant au Comité des Nominations et des Rémunérations. La participation du groupe Quiñenco est détenue par l'intermédiaire de l'entité juridique Madeco qui a été renommée Invexans SA à la suite d'une réorganisation de ses activités début 2013. L'accord conclu le 27 mars 2011 tel que modifié par un avenant du 26 novembre 2012 a été résilié le 22 mai 2014. Le jour même, Invexans a pris l'engagement à long terme de ne pas demander de représentation au sein du Conseil d'Administration supérieure à trois membres non-indépendants dans un Conseil composé de quatorze administrateurs ou, si le Conseil venait à être élargi, une représentation supérieure à un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation.

Au 31 décembre 2013, le Groupe Quiñenco détenait 26,55% du capital et des droits de vote de la Société. Au 31 décembre 2014, Invexans (Groupe Quiñenco) détient environ 28% du capital et des droits de vote de la Société.

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Quiñenco au 31 décembre 2014 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, dont certains restent en vigueur au 31 décembre 2014 (notamment pour l'utilisation de certaines marques et licences).

Par ailleurs, un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par le groupe Quiñenco au titre du contrat d'acquisition du 21 février 2008. Deux accords transactionnels ont été conclus le 21 août 2014 et le 26 novembre 2014, afin de bénéficier d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil (voir également **Note 30** et pour le deuxième accord transactionnel le rapport sur les conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice 2014)

Les flux et positions dans l'état de la situation financière correspondant aux contrats commerciaux sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 29.a** et **Note 29.b**. Au titre des accords transactionnels mentionnés ci-dessus Invexans a versé à la filiale brésilienne du Groupe près de 9 millions d'euros (23 millions de Reais).

d. Rémunération des Principaux Dirigeants

Du fait de la réorganisation du 1^{er} octobre 2014, la notion de Principaux Dirigeants a évolué. En 2013 et jusqu'à cette date, il s'agissait des membres du *Management Council* du Groupe Nexans. A partir du 1^{er} octobre 2014, les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du *Management Board*.

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2014	2013
Rémunération au titre du mandat social*	1,2	1,5
Jetons de présence*	0,0	0,0
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature*	8,1	9,8
Stock-options**	0,0	0,2
Actions de performance**	2,0	1,0
Indemnités de départ*	-	-
PILT**	0,2	0,3
Charges sur engagements de retraite***	6,2	5,4
Rémunérations totales	17,7	18,2

* Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

** Charge comptabilisée durant l'exercice.

*** Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants du Groupe (mandataires sociaux et membres du *Management Board*):

- Il est rappelé que :
 - Arnaud Poupart-Lafarge a rejoint le Groupe le 26 juillet 2013 en tant que 'Chief Operating Officer' et a rejoint le *Management Council*. L'assemblée générale de Mai 2014 lui a confié la direction générale du groupe, séparant ainsi les fonctions de président du Conseil d'Administration du groupe et celles de directeur général. Frédéric Vincent reste président, Arnaud Poupart-Lafarge devient directeur général.
 - Frédéric Michelland a quitté le *Management Council* du Groupe à la suite de son départ du Groupe le 30 novembre 2013.

Le montant total des engagements au titre des retraites des Principaux Dirigeants, nets de l'actif de couverture, pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les mandataires sociaux et les membres du *Management Board* s'élève à 7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2013 pour les membres du *Management Council*).c. Du fait de la réorganisation du 1^{er} octobre, la notion de Principaux Dirigeants a évolué. En 2013 et jusqu'à cette date, il s'agissait des membres du *Management Council* du Groupe Nexans. A partir du 1^{er} octobre, les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du *Management Board*.

- Le 24 juillet 2013, le Conseil d'Administration a adopté un plan de rémunération à long terme destinés aux principaux managers et dirigeants du Groupe. Ce plan inclut un plan cash d'intéressement long terme (PILT) et un plan d'actions de performance soumis à condition de présence et de performance économique interne et boursière.

Pour les Principaux Dirigeants du Groupe, la provision liée au plan d'intéressement représente 0,2 millions d'euros et la charge liée aux actions de performance s'élève à 2 million d'euros.

Engagements pris à l'égard du Président du Conseil d'administration

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président du Conseil d'Administration est décrit en détail au paragraphe 7.5 du Rapport de Gestion.

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président du Conseil d'administration des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2014 :

- En cas de révocation de son mandat de Président du Conseil d'administration, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à deux ans de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à trois conditions de performance, dont deux sont liées à la performance financière du Groupe et la troisième fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport un panel de référence. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président du Conseil d'administration, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Conformément au paragraphe 3 de l'Annexe au Règlement intérieur et à l'article 23.2.5 du Code AFEP-MEDEF, l'ensemble des indemnités de départ (indemnité de fin de mandat et de non-concurrence) ne pourra excéder les derniers 24 mois de rémunération effective précédant le départ (fixe et variable).

Ces engagements ont été provisionnés dans les comptes à hauteur de 2,0 millions d'euros.

En cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Engagements pris à l'égard du Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Arnaud Poupart-Lafarge en tant que Président du Conseil d'Administration est décrit en détail au paragraphe 7.6 du Rapport de Gestion.

Arnaud Poupart-Lafarge bénéficiera en tant que Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2014 :

- En cas de révocation de son mandat de Directeur Général, Arnaud Poupart-Lafarge bénéficie d'une indemnité égale à deux ans de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à trois conditions de performance, dont deux sont liées à la performance financière du Groupe et la troisième fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport un panel de référence. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions,

directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Arnaud Poupart-Lafarge percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Conformément au paragraphe 3 de l'Annexe au Règlement intérieur et à l'article 23.2.5 du Code AFEP-MEDEF, l'ensemble des indemnités de départ (indemnité de fin de mandat et de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

Ces engagements ont été provisionnés dans les comptes à hauteur de 3,6 millions d'euros.

En cas de départ à la retraite, Arnaud Poupart-Lafarge bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Note 29 Passifs éventuels, litiges

a. Enquêtes Concurrence

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne.

Début juillet 2014, la société Nexans France SAS a payé 70,6 millions d'euros (soit dans les 90 jours de la notification de la décision comme le prévoit la réglementation européenne). La société Nexans France SAS a également enregistré une provision pour risques de 80 millions d'euros pour :

- les coûts liés à d'éventuelles actions de suivi en Europe (la décision de la Commission européenne n'ayant pas pris en compte l'absence d'effets sur les clients au motif qu'elle n'a pas l'obligation de les établir pour imposer des sanctions),
- d'autres conséquences liées à cette décision (qui a conclu qu'un cartel couvrant une grande partie du monde) et à d'autres développements récents dans les autres pays où les enquêtes ou procédures sont menées dans le même secteur d'activité à savoir aux Etats-Unis, Canada, Brésil, Australie et en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement, décrites ci-après).

La provision est fondée sur les hypothèses retenues par rapport aux observations des suites données dans des cas similaires ainsi que sur les estimations du management réalisées sur la base des informations disponibles à ce jour. Il existe des incertitudes sur l'ampleur des risques liées aux éventuelles réclamations et amendes dans les autres pays où les enquêtes ou procédures sont menées. En conséquence, le coût

définitif associé à ces risques pourrait s'avérer sensiblement différent de la provision constituée au 30 juin 2014.

Par ailleurs, des filiales coréennes du Groupe Nexans font l'objet de procédures et d'enquêtes de concurrence locales portant sur des activités autres que les câbles haute tension. Six procédures administratives et pénales ont été lancées en 2007 et une procédure administrative et pénale en 2013. A la date de clôture, les filiales coréennes de Nexans se sont vues infliger des amendes d'un montant d'environ 4 millions d'euros au titre des enquêtes datant de 2007. Une provision de 7 millions d'euros est constituée dans les comptes afin de couvrir les réclamations clients suite aux décisions rendues dans ces procédures.

En janvier 2015, un tribunal de première instance coréen a rendu un jugement, susceptible de faire l'objet d'un appel, à la suite duquel les filiales coréennes de Nexans doivent verser l'équivalent de 2 millions d'euros à un client ayant agi en réclamation dans le cadre des procédures datant de 2007.

Pour la procédure lancée en 2013, une filiale coréenne a également été condamnée pénalement en 2014 et a payé une amende d'un montant non matériel pour cette procédure. Une condamnation pénale a également été prononcée à l'encontre d'un ancien dirigeant de la filiale coréenne pour la procédure lancée en 2013

En outre, les filiales locales coopèrent avec les autorités coréennes dans le cadre d'enquêtes supplémentaires dans les segments hors haute tension pour lesquelles des jugements administratifs ou pénaux n'ont pas encore été rendus. Le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer à ce jour les risques encourus en lien avec ces enquêtes en cours et les réclamations éventuelles de clients.

Enfin, Olex Australia Pty Lt, filiale de Nexans, a été informée le 3 décembre 2014 de l'ouverture de la procédure judiciaire par l'Australian Competition and Consumer Commission (« ACCC »). La procédure concerne des distributeurs et fabricants câbles en Australie, y compris Olex. La procédure se rapporte à des initiatives engagées en 2011 pour résoudre des inefficacités dans la chaîne d'approvisionnement impliquant des clients d'Olex, distributeurs de câbles basse tension. L'ACCC allègue des infractions de droit de la concurrence dans le cadre de ces initiatives. Olex a confirmé son intention de se défendre contre ces allégations et n'a pas constitué de provisions pour cette procédure.

b. Autres litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes. Les cas concernés les plus significatifs sont les suivants :

- Une procédure précédemment décrite a été résolue en faveur de la Société. Celle-ci porte sur l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine en 2009, le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation des câbles avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement à son bord, lequel appartenait à l'une des sociétés du Groupe. Le sous-traitant avait réclamé le paiement des factures couvrant la location de son

matériel pour la période pendant laquelle ce matériel avait été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. La société du Groupe concernée réclamait au sous-traitant, dans le cadre d'une procédure arbitrale à Singapour, le remboursement des préjudices (notamment retard) provoqués par l'accident, procédure qui s'est conclue favorablement pour la filiale du Groupe.

- En 2013, une filiale du Groupe a reçu une réclamation alléguant que la fabrication et la commercialisation des produits « top drive service loop » constitue une violation de certains droits de propriété industrielle. La filiale a réfuté ces allégations. Il n'y a pas eu d'autres échanges avec le titulaire des droits de propriété industrielle. Même si cette supposée violation du droit de propriété industrielle n'a pas fait l'objet de procédure judiciaire, cela ne préjuge en rien des suites de cette réclamation. Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la réclamation, Nexans peut appeler un tiers en indemnisation ; tiers qui a été dûment notifié de cette réclamation. Même si aucune procédure judiciaire n'a été initiée par le titulaire des droits de propriété industrielle, un contentieux portant sur un montant supérieur à celui de l'indemnisation ne peut pas être exclu.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

c. Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- La réclamation d'un gestionnaire européen de réseau de transport d'électricité auprès d'une filiale de Nexans visant au remboursement de frais de réparations réalisées ces dernières années sur un câble d'interconnexion installé il y a plus de dix ans (et donc en dehors de la période de garantie) par la filiale de Nexans ainsi que la prise en charge des coûts futurs de remplacement de ce câble. Le différend entre le gestionnaire et la filiale de Nexans est désormais devant un tribunal arbitral, procédure dans le cadre de laquelle le gestionnaire a réduit sa réclamation à approximativement 33 millions de livres sterling. La filiale de Nexans rejette toute responsabilité.
- Nexans Inc. a lancé en 2012 une procédure d'invalidation de certains brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données, laquelle a elle-même initié des actions en contrefaçon à l'encontre de Nexans Inc. Nexans Inc a obtenu auprès de l'Office des Brevets et des Marques américain au cours d'une procédure d'examen des brevets que les brevets en cause soient invalidés. Belden fait appel de cette décision.

Bien que l'issue de ces procédures ne soit pas connue, le Groupe considère que celle-ci n'aura pas un effet matériel sur les résultats financiers consolidés du Groupe, bien qu'une telle possibilité ne puisse être exclue.

A fin 2014, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 30 Engagements Hors Bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe au 31 décembre 2014 et 2013 sont repris ci-dessous.

a) Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

- Contrat de rachat de créances commerciales

Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un nouveau contrat de rachat de créances commerciales Euro (tel que décrit dans la **Note 25.a**), Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2014.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2014 pour la première partie à 14 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale inférieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2014, l'échéance réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

- Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 21** et à la **Note 29**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1er août 2008, de la société italienne Intercond, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012 et 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2013, 1 million d'euros en 2014).

Dans le cadre de l'acquisition d'AmerCable, réalisée le 29 février 2012, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs sur lequel Nexans a versé à la même date 21 millions de dollars américains. Au 31 décembre 2014, le montant résiduel du compte séquestre est de 7 millions de dollars américains.

- Acquisition des activités Câbles du Invexans (anciennement Madeco)

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Madeco en relation avec les montants dus par le groupe Madeco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Madeco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reais (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Madeco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouvertes à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties. Deux accords transactionnels ont été conclus le 21 août 2014 et le 26 novembre 2014, afin de bénéficier d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil

Au 31 décembre 2014, les paiements prévus par les accords transactionnels ont été effectués et il ne reste aucun sujet en suspens couvert par ces accords.

b) Engagements liés au financement du Groupe

- Engagements donnés

- Au 31 décembre 2014, de même qu'au 31 décembre 2013, aucune sûreté réelle n'a été consentie par le Groupe.
- Crédit syndiqué : dans le cadre du nouveau crédit syndiqué (voir Note 25.a), Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 660 millions d'euros au 31 décembre 2014.

- Engagements reçus

Le Groupe bénéficie au 31 décembre 2014 d'une ligne de crédit syndiqué non utilisée d'un montant de 597 millions d'euros à échéance du 1^{er} décembre 2016. Se référer à la **Note 25.a** pour des informations complémentaires.

Comme évoqué ci-dessus en **Note 30.a**, Nexans a mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales. Cette dernière porte sur un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Se référer à la **Note 25.a**. pour plus de détail.

c) Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles (hors garanties de maison mère – voir ci-après) sont résumés ci-dessous :

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2014	2013	Références
Engagements donnés			
Instruments dérivés d'achat de devises*	2 996	2 492	Note 24
Instruments dérivés d'achat de métal	366	334	Note 24
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles	38	40	
Engagements d'indemnisation de tiers	2 161	2 065	Voir (1)
Contrats Take-or-pay sur achat de cuivre (tonnes)	116 451	126 100	Voir (2)
Loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables	82	97	Note 27
Engagements reçus			
Instruments dérivés de vente de devises*	3 022	2 509	Note 24
Instruments dérivés de vente de métal	96	129	Note 24
Engagements à prix ferme de vente de cuivre	99 883	102 807	Voir (2)
Autres engagements reçus	144	68	

* Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

(1) Engagements d'indemnisation de tiers

- De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 779 millions d'euros et 706 millions d'euros au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013).
Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 21** et à la **Note 29**.
- Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison mère pour un montant de 1 383 millions d'euros au 31 décembre 2014 (1 359 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

(2) Contrats Take-or-pay (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats 'Take-or-Pay' de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer également à la **Note 25.d**.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats 'Take-or-Pay' dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

Note 31 Liste des principales sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2014.

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation¹
France			
Nexans²	100%	100%	Consolidante
Nexans Participations	100%	100%	
Lixis	100%	100%	
Nexans France	100%	100%	
Nexans Interface	100%	100%	
Eurocable	100%	100%	
Recycables	36,5%	36,5%	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100%	100%	
Belgique			
Nexans Benelux SA	100%	100%	
Nexans Harnesses	100%	100%	
Nexans Network Solutions NV	100%	100%	
Nexans Services ³	100%	100%	
Opticable SA NV	60%	60%	
Cabliance Belgique	50%	50%	Mise en équivalence
Allemagne			
Nexans Deutschland GmbH	100%	100%	
Nexans Superconductors GmbH	100%	100%	
Metrofunkkabel Union GmbH	100%	100%	
Nexans Auto Electric GmbH ⁴	100%	100%	
Confecta GmbH Deutschland ⁵	100%	100%	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100%	100%	
Europe du Nord			
Nexans Nederland BV	100%	100%	
Nexans Norway A/S	100%	100%	
Nexans Suisse SA	100%	100%	
Nexans Re ⁶	100%	100%	
Nexans Logistics Ltd	100%	100%	
Nexans Sweden AB	100%	100%	
Nexans Denmark	100%	100%	
Axjo Kabel AG	100%	100%	
Europe du Sud			
Nexans Iberia SL	100%	100%	
Nexans Italia SpA	100%	100%	
Nexans Partecipazioni Italia Srl	100%	100%	
Nexans Intercablo SpA	100%	100%	
Nexans Hellas SA ²	71,75%	71,75%	
Nexans Turkiye Endustri Ve Ticaret AS	100%	100%	

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation¹
<u>Europe de l'Est</u>			
Nexans Russia	100%	100%	
<u>Amérique du Nord</u>			
Nexans Canada Inc	100%	100%	
Nexans USA Inc	100%	100%	
AmerCable Holdings, Inc	100%	100%	
Nexans Energy USA Inc	100%	100%	
Berk-Tek LLC	100%	100%	
Nexans Aerospace USA LLC	100%	100%	
Nexans High Voltage USA Inc	100%	100%	
<u>Amérique du Sud</u>			
Nexans Indelqui	100%	100%	
Optel S.A	100%	100%	
Invercable	100%	100%	
Nexans Chile S.A. Cerrada	100%	100%	
Colada Continua S.A	41%	41%	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100%	100%	
Indeco Peru	96%	96%	
Cobrecon	33,33%	32,00%	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	100%	100%	
<u>Afrique et Moyen-Orient</u>			
Liban Câbles SAL	91,15%	91,15%	
Nexans Maroc ²	83,59%	83,59%	
Sirmel Maroc	84,83%	70,91%	
Cabliance Maroc	50%	50%	Mise en équivalence
Qatar International Cable Company	30,33%	30,33%	Mise en équivalence
Nexans Kabelmetal Ghana Ltd	51%	51%	Mise en équivalence
<u>Asie-Pacifique</u>			
Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co Ltd	100%	100%	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	100%	100%	
Nexans China Wire & Cables Co Ltd	100%	100%	
Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co., Ltd	75%	75%	
Nexans Korea Ltd	99,51%	99,51%	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	97,90 %	97,90%	
Daeyoung Cable	100%	99,51%	
Nexans (Nanning) Communications Co. Ltd	100%	100%	
Nippon High Voltage Cable Corporation	66%	66%	
OLEX Australia Pty Ltd	100%	100%	
OLEX New Zealand Ltd	100%	100%	

¹ Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

² Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

³ Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1^{er} Octobre 2008.

⁴ Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment aux Etats-Unis, en Roumanie, en Ukraine, en République Tchèque, en Slovaquie, en Tunisie, en Chine et au Mexique.

⁵ Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales en Suisse et en France.

⁶ Nexans Re est la société de réassurance du Groupe.

Note 32 Evénements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés Act 2014 décrite au paragraphe 1.2.8 c) du présent Rapport de Gestion, 499 862 actions nouvelles ont été créées dont 399 977 actions souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE et le solde, soit 99 885 actions, souscrites par Société Générale dans le cadre de la structuration de la formule alternative. Le prix de souscription était de 20,39 euros par action (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents), soit un montant global d'augmentation de capital, prime incluse, de près de 10,2 millions d'euros.

Suite à la réalisation de l'opération Act 2014, la participation des salariés au capital représente 4,2 % du capital social au 31 janvier 2015.

Aucun autre évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2014.